

Contrat de plan Etat-Région

Contrat de Ville 2015-2020

Partie 2 Conventions territoriales

Communauté d'agglomération
Agglopoles-Provence

Commune de Berre-L'Etang

Commune de Salon-de-Provence

	Version initiale		22 Mai 2015
	Version COPIL		05/06/2015
	intégration des modifications		Avant copil 2.3
	Intégration modifs		Post COPIL v3.1
	Version approuvée		17 JUIN 2015 V4.1



Ré Entre :



- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La communauté d'agglomération AGGLOPOLE-PROVENCE, représentée par Monsieur Nicolas Isnard, Président ou Monsieur Didier KHELFA, vice-président délégué à la Politique de la Ville
- Le ministère de l'Intérieur, représenté par Monsieur le préfet de police,
- La Commune de Berre L'Etang, représentée par Monsieur ANDREONI, son maire
- La Commune de Salon-de-Provence, représentée par Monsieur ISNARD, son maire
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Michel VAUZELLE, Président
- Le département des Bouches-du-Rhône, représenté par
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), représentée par son Directeur général, Monsieur
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), représentée par
- Le ministère de l'Education Nationale, représenté par
- Le ministère de la Justice, représenté par Mme la Procureure d'Aix-en-Provence
- L'Agence Régionale de Santé (ARS), représentée par
- L'établissement public POLE EMPLOI, représenté par
- La Chambre de Commerce et d'industrie Marseille-Provence
- La chambre des Métiers des Bouches-du-Rhone
- La Société d'Economie Mixte de Immobilière de Salon-de-Provence (SEMISAP), représentée par
- L'association régionale HLM PACA et Corse
- 13-Habitat
- La société LOGIREM,



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- La société Phocéenne d'Habitations,
- La société SFHE
- La société Famille et Provence
- ADOMA
- La société Grand Delta Habitat
- ALOTRA

VU la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014

Il a été dit ce qui suit :

Le contrat de Ville d'Agglopoie-Provence sera présenté en quatre parties distinctes:

- PARTIE 1 : Diagnostic et Projet de Territoire
- PARTIE 2 : Conventions territoriales
- PARTIE 3 : Gouvernance du contrat
- PARTIE 4 : Engagements des partenaires.

Le présent document constitue la Partie 2 du Contrat de Ville d'Agglopoie-Provence.

2 - Les Conventions territoriales d'objectifs :

Ces conventions constituent l'exposé des objectifs propres à la Politique de la Ville et au présent Contrat pour la période 2015-2020.

Elle se compose de trois parties:

- Une convention territoriale expose les objectifs à l'échelle de l'agglomération
- Une seconde regroupe les objectifs territoriaux propres aux quartiers prioritaires de Berre L'Etang
- Une troisième expose les objectifs spécifiques aux quartiers prioritaires de Salon-de-Provence.

Chacune des trois parties s'organise par piliers et par thématiques, à l'intérieur de chaque pilier. Les objectifs sont issus d'une part des orientations du Projet de Territoire exposé en première partie, et des échanges menés dans les commissions locales de concertation avec les acteurs locaux et lors des comités techniques spécifiques à chaque pilier.

Ce chapitre se établit donc les objectifs par axe transversal, par territoire et par pilier.

2-1 Les axes transversaux :

En préambule, le projet de contrat comportera quatre axes transversaux qui expriment l'importance de ces questions dans l'ensemble des actions qui seront menées. Pour chaque volet transversal, il sera précisé la manière dont sera privilégiée l'opérationnalité du volet. Ces axes transversaux sont :

- La place des habitants et le renforcement de leur pouvoir d'agir
- La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
- La lutte contre les discriminations,
- La mobilité des habitants,

2-1-1 La place des habitants et le renforcement de leur pouvoir d'agir:

La question de la participation des habitants est, depuis longtemps inscrite comme un principe de la Politique de la Ville. La réforme de cette Politique remet la place des habitants au cœur des processus et vise à renforcer l'exercice de leur pouvoir d'agir et donc celui de leur citoyenneté active.

Sur cet axe, deux enjeux principaux sont identifiés :

- Favoriser l'émergence de la parole des habitants, tant en termes d'expression des besoins, d'évaluation. Cet enjeu, pour être effectif, doit également permettre de « donner sens » à cette parole, notamment en en organisant le recueil et la lisibilité.
- Permettre une valorisation des savoir et savoir-faire des habitants en les mettant en situation d'acteurs pour favoriser un développement social et urbain endogène fondé sur les potentiels des résidents. Ceci apparaît tout particulièrement nécessaire en matière de développement culturel et de la vie sociale ou de développement économique et de création d'activités.

Ce principe, s'il s'applique à l'ensemble des actions, trouvera plus particulièrement des concrétisations dans les volets habitat-cadre de vie mais surtout vie en société et accès à la culture. Des actions ayant une visée de participation active des habitants seront donc expressément diligentées dans ce sens. Elles pourront avoir pour objectifs de:

- Définir et animer les conseils-citoyens, instances de participation sur les différents territoires, associant habitants et acteurs associatifs,
- Développer la consultation et l'émergence des besoins, notamment en matière de cadre de vie, mais également de vie sociale et culturelle,
- Développer les actions permettant un investissement actif des habitants dans leur élaboration mais également dans la mise en œuvre et la création.

Une attention toute particulière sur la place des résidents sera portée dans le cadre du volet Citoyenneté, Vie en société et accès à culture, support principal des actions visant concrètement à cette participation. Des objectifs plus précis y seront développés.

2-1-2 La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes:

Cette question dépasse largement le seul cadre de la Politique de la Ville et se pose à la société dans son entier. La Politique de la Ville peut cependant agir pour cette égalité de plusieurs façons et de manière intégrée.

Notamment, il s'agira de poser un regard éclairé sur ces inégalités dans les communes et dans les quartiers, en cherchant à qualifier leurs spécificités dans les quartiers prioritaires. L'observation des quartiers devra donc prendre en compte la nécessité de disposer de données sexuées, pour pouvoir déterminer les priorités d'actions dans les territoires concernés par la Politique de la Ville.

Plusieurs objectifs sont d'ores et déjà posés pour l'opérationnalité de cet axe:

- Développer une politique de l'emploi qui prenne en compte la forte précarité que les femmes connaissent vis-à-vis de l'emploi. Notamment, la levée des freins à l'emploi liés à la garde des enfants doit être intégrée dans les projets. La question particulière des familles mono-parentales qui sont plus nombreuses dans les quartiers doit amener des réponses spécifiques permettant à ces mères de sortir de leur isolement social.
- Permettre aux parents des deux sexes de suivre les progrès éducatifs de leur enfant. Cette fonction, souvent dévolue aux femmes peut être mieux partagée et un accompagnement des familles dans ce sens sera bénéfique aux femmes comme aux enfants.
- Veiller à ce que des programmes d'actions sportives, culturelles ou de loisirs fassent bien aux femmes la place qui leur revient, à égalité avec le public masculin souvent sur-représenté dans certaines thématiques.
- Veiller notamment à l'accompagnement des jeunes filles peu formées dans la formation professionnelle ou la recherche d'emploi. Ce public apparaît, dans les quartiers, plus "invisible" que le public masculin. Il importe donc de pouvoir aller au-devant de ces jeunes filles ou jeunes femmes pour leur permettre d'intégrer l'ensemble des dispositifs existants.
- Prévenir et lutter contre les comportements sexistes, notamment à l'école, dans les centres de loisirs et dans tous les équipements publics. Le sexisme n'est pas l'apanage des quartiers mais il progresse fortement dans les couches les plus socialement défavorisées.

Le contrat de ville devra donc simultanément produire des actions visant à repérer et prendre en charge le public féminin de manière adaptée, mais également permettre aux femmes de bénéficier

et d'accéder à l'ensemble des services et dispositifs de droit commun. La veille active sur cette question doit permettre d'adapter tous les programmes aux besoins spécifiques révélés.

2-1-3 La lutte contre les discriminations:

Cet axe transversal a fait l'objet en continu d'un plan de lutte contre les discriminations porté par la commune de Salon-de-Provence. Désormais, ce plan s'étendra à l'ensemble des quartiers des deux villes et à la totalité du territoire de la communauté d'agglomération.

L'enjeu majeur de ce volet est donc de rétablir, pour tous les publics victimes de discriminations, une véritable égalité des chances dans l'accès à l'emploi, au logement et plus globalement aux services publics, et dans l'exercice de leurs droits de citoyens.

Plusieurs objectifs pourront ainsi être poursuivis:

- La détection des victimes,
- La formation des acteurs locaux,
- L'information et la sensibilisation de tous les publics,
- Une veille à l'accessibilité de tous à l'ensemble des services et dispositifs de droit commun,
- Une mobilisation de tous les acteurs des secteurs dans lesquels la discrimination est plus présente: l'emploi, le logement, mais également la culture ou l'éducation.

Un accent particulier sera mis sur l'accompagnement des personnes âgées immigrées, hébergées notamment dans les foyers, mais aussi vivant dans le diffus. Des actions tournées particulièrement vers ce public pourront être diligentées, qu'il s'agisse de la prévention du vieillissement, mais aussi d'accès aux droits ou d'accès aux soins.

2-1-4 La mobilité des habitants:

La mobilité demeure l'un des principaux freins pour l'accès des habitants des territoires prioritaires à l'ensemble des lieux de vie et de service de la ville ou de l'agglomération.

Les besoins s'expriment en matière de transports en commun, mais également d'accessibilité, notamment des grandes zones d'emploi du territoire communautaire, et aussi en termes de freins psychologiques qui entravent la mobilité des personnes.

Cette question revêt une plus grande importance encore si l'on intègre les quartiers prioritaires dans le territoire très large d'Agglopo-le-Provence.

Les actions pourront donc soit développer des solutions innovantes et concrètes pour lever ces freins à la mobilité physique, mais devront également développer des mobilités douces et durables entre les quartiers et la ville ou visant à faciliter l'accessibilité des services et équipements.

Trois directions seront donc privilégiées :

- Soutenir la mobilité physique des personnes par des solutions douces et durables,
- Faciliter l'accès aux zones d'emploi du territoire, notamment en horaires spéciaux,
- Développer l'accessibilité de tous les services publics, physiquement et socialement

2-2 Convention territoriale d'Agglopo-le-Provence:

Cette convention comporte l'ensemble des objectifs s'appliquant au territoire d'Agglopo-le-Provence. Ils sont organisés selon les 3 piliers fixés pour les Contrats de Ville.

2-2-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

Ce pilier regroupe simultanément les actions projetées en matière de logement et d'habitat et celles qui concernent l'aménagement du cadre de vie, l'environnement et les équipements publics à l'échelle globale de l'agglomération.

Certains objectifs sont spécifiques à chaque quartier, mais d'autres se posent obligatoirement à l'échelle de l'ensemble des 17 communes ou sont communs à tous les quartiers prioritaires des deux villes.

ELABORER UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :

La communauté d'agglomération dispose depuis sa création de la compétence "équilibre de l'habitat et logement. A ce titre, elle avait inscrit l'étude et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) dans le projet du CUCS.

Le PLH est arrivé à son terme et a été prorogé d'une année au-delà du 31/12/2015. L'étude du nouveau PLH constitueront donc un des objectifs d'Agglopo-le-Provence, , notamment en termes de diversification de l'habitat, de mixité sociale et de réhabilitation du parc de logements. Cette étude sera financée hors crédits politique de la ville, sur les crédits spécifiques aux politiques de l'habitat.

Le PLH devra intégrer les nécessités issues des projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires, qu'il s'agisse des Canourgues, du quartier de La Mariélie ou du centre-ville de Berre L'Etang, notamment en termes de reconstitution de l'offre de logements, à la suite des déconstructions programmées. Ainsi, il sera nécessaire de prévoir en cinq ans au maximum, la construction de 220 logements en remplacement de l'immeuble Saint-Norbert (200 logements) et d'une partie du Renaissance (20 logements), en plus des constructions nouvelles que le PLH devra prévoir. Le PLH précédent visait, sur l'ensemble du territoire à la construction de 288 logements publics par an, tous types confondus. Le remplacement des logements sociaux déconstruits augmenterait ainsi de 17 à 20% l'objectif de construction (logements sociaux et accession sociale confondus), sur la base de l'ancien PLH.

Pour la Politique de la Ville, le PLH devra porter particulièrement deux objectifs connexes qui rejoignent les projets de quartier:

Développer la diversité de l'habitat, particulièrement dans les quartiers :

La reconstitution de l'offre sur Salon-de-Provence doit également intégrer l'objectif global de diversification de l'habitat. En effet, si 220 logements très sociaux sont démolis, les opérations de remplacement, notamment sur site ou à proximité devront permettre la création de logements sociaux, mais aussi de logements intermédiaires ou de logements en accession sociale à la propriété. L'ensemble de ces objectifs figure dans le protocole de préfiguration de l'opération de renouvellement urbain et devront être traduits dans le PLH en termes de volumes de création de logements par catégorie.

La diversification concernera également les formes d'habitat qui seront proposées. Les "grands ensembles" en partie démolis feront place à des opérations individuelles groupées ou des ensembles semi-collectifs qui permettront d'assurer une dédensification de ces zones. Le PLU de Salon-de-Provence actuellement en révision générale devra intégrer ces objectifs et adapter d'une part le zonage et d'autre part le règlement pour rendre ces opérations possibles. De manière ponctuelle, les zones constructibles seront étendues, notamment aux Canourgues. Le PLH, de son côté devra prendre en compte ces objectifs de diversité.

RECONSTITUER L'OFFRE DE LOGEMENTS :

Le projet de rénovation urbaine des Canourgues prévoit la démolition de 220 logements sur ce quartier. Les règles applicables exigent la reconstitution de cette offre de logement nombre pour nombre, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de la commune.

Les élus souhaitent que cette reconstitution obéisse à plusieurs objectifs clairement identifiés:

- Dédensifier la partie Est du quartier. Ainsi, l'objectif de reconstruction sociale dans le quartier ou à proximité immédiate est fixé au maximum à 40% et à 20% la reconstruction à l'intérieur même du QPV, soit 44 logements (hors production de logements libres).
- Ne pas reconstruire de logements sociaux dans la zone opérationnelle de rénovation et dans le QPV. Il sera cependant nécessaire de rebâtir de tels logements du fait de l'importance de la demande à satisfaire. Ces opérations de logements sociaux (PLUS et PLAI) devront donc se situer hors du QPV. Une opération, voisine de ce quartier est d'ores et déjà à l'étude et il doit en être tenu compte. Il s'agit de l'opération située sur le Bd de l'Europe à l'angle du Bd des Nations Unies. Elle est située hors des limites de la zone prioritaire et devrait ainsi être comptabilisée. Les autres opérations de logements sociaux seront réparties sur le reste du territoire communal. Dans le quartier, seules des opérations HLM expérimentales (résidence mixte personnes âgées - familles avec services, par exemple) pourront être envisagées.
- Ne pas reconstituer de "grand ensemble". Les élus souhaitent que les nouvelles opérations se limitent à un maximum de 50 logements sociaux (PLUS et PLAI). La reconstitution de l'offre devra donc mobiliser a minima 4 ou 5 sites différents répartis sur la ville.
- Dans le quartier ou à proximité, l'objectif de diversification de l'habitat prendra toute son application: les reconstructions dans ou à proximité du quartier (à l'exception de l'opération Europe-Nations Unies, déjà lancée) viseront à la création de logements en accession libre ou aidée ou en logement intermédiaire (PLS). Cependant, compte tenu de l'image et des spécificités du quartier des Canourgues, une étude de marché préalable devra permettre de mieux cibler les produits proposés.

Accroître la mixité sociale :

La mixité sociale d'un quartier, cela n'est plus à démontrer, est un facteur majeur de son équilibre et de sa pérennité. La recherche d'un équilibre social dans les villes et dans les quartiers est l'un des leviers du "bien-vivre".

Cet objectif, pour ce qui intéresse les quartiers prioritaires, vise d'une part à lutter contre la spécialisation sociale de ces ensembles, voire à la lutte contre la ghettoïsation et, d'autre part à déterminer une politique active de gestion du peuplement, établie entre les principaux réservataires.

Le PLH, en posant le principe d'une diversité d'habitat induit la volonté d'un peuplement équilibré des villes et donc des quartiers. Pour les quartiers de la Politique de la Ville, cet objectif se traduira donc principalement par :

- L'établissement entre les bailleurs sociaux, la commune et les autres réservataires d'une convention de mixité sociale et d'attribution par niveau de revenus et de difficultés sociales, en visant un équilibre du quartier mais également du groupe d'habitation particulier.
- Une politique active visant à conserver sur le territoire des ménages stables, y compris en ayant recours aux mutations positives.

Cet objectif devra être conduit en cohérence et en convergence avec le précédent: la diversification de l'habitat. En effet, pour développer une mixité facteur d'intégration sociale et de développement, il sera nécessaire d'offrir des logements plus divers que ce que les quartier peuvent actuellement proposer. Les projets de quartiers devront intégrer cet objectif et favoriser au maximum sa mise en œuvre concrète dans les projets de transformation.

L'amélioration du parc social dans les quartiers en mutation, tout comme le renforcement de l'attractivité et de la qualité résidentielle sont des leviers actifs pour favoriser une meilleure mixité sociale. **Une convention spécifique de mixité sociale, à l'échelle d'Agglopoles-Provence sera élaborée postérieurement au contrat de ville, en cohérence avec l'élaboration du nouveau PLH. Une méthodologie d'élaboration de cette convention est annexée au présent contrat.**

LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ:

Les quartiers prioritaires possèdent, du point de vue urbain, des caractéristiques spécifiques telles que l'importance des espaces publics, le statut foncier, la typologie d'habitat (majorité de grands collectifs), qui nécessitent une gestion très réactive et très organisée.

En effet, ces zones sont les seules dans lesquelles se croisent les interventions de multiples services: agglomération, commune, bailleurs. Or, le niveau d'entretien et de maintenance est révélateur des difficultés sociales.

Il est donc nécessaire que ces quartiers soient entretenus de manière très régulière et coordonnée, faute de quoi leur état peut très vite se dégrader. Par ailleurs, les espaces publics de ces ensembles sont des espaces à fort enjeu social: lieux de regroupement et d'activités, ils sont très souvent soumis à des luttes d'influence et à des appropriations, notamment par les jeunes.

Il est donc primordial de maintenir ou développer un mode de gestion renforcé, tant pour les espaces urbains que pour les parties communes des immeubles ou pour les équipements publics. Une veille permanente, doit être organisée pour relever les difficultés et mettre en œuvre des réponses rapides.

Le Contrat de Ville s'attachera donc à maintenir ou à développer une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité permettant:

- D'instaurer un dialogue permanent avec les habitants pour améliorer la remontée des besoins et profiter de leur expertise d'usage, notamment par la généralisation de diagnostics "en marchant" réguliers.
- Renforcer la présence humaine dans ces territoires, qu'il s'agisse d'une présence technique, sécuritaire, ou de contact avec les plus jeunes,

- Accroître la coordination et la réactivité des services d'entretien, qu'ils s'agisse des services municipaux, de ceux de l'agglomération (ordures ménagères, transports urbains) ou de ceux des bailleurs sociaux,

Des chartes très concrètes devront permettre d'organiser cette co-gestion, autour de thématiques précises. Ces chartes, territorialisées devront associer les services, les bailleurs, les représentants des territoires (CIQ, membres des conseils citoyens).

La GUSP doit permettre d'apporter des réponses à la fois sur un plan technique que sur celui de la sûreté ou de la tranquillité publique ou de la vie sociale.

Aux Canourgues, la GUSP sera tout particulièrement nécessaire lors des phases de travaux de l'opération de rénovation urbaine. La convention de rénovation urbaine précisera la charge et l'organisation de cette GUSP. Toutefois, dès la période pré-opérationnelle (période sous protocole de préfiguration), la Gestion Urbaine devra être opérationnalisée, en lien avec une éventuelle Maitrise d'œuvre Sociale et Urbaine (MOUS) relogement et avec la Maison des Projets.

APPLIQUER LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE:

Les populations les plus en difficulté sont également celles qui accèdent le moins aux bienfaits du développement durable que ce soit sur le plan environnemental, social ou économique. Elles sont notamment beaucoup plus exposée à la précarité énergétique et n'ont que peu accès aux solutions mises en œuvre par les agendas 21.

Il est donc nécessaire de permettre à ces ménages de mieux comprendre ces solutions et de mieux pouvoir les mettre en œuvre. A cette fin, il est nécessaire de développer, notamment dans les quartiers prioritaires, des programmes d'information, voire d'éducation des enfants, sur le développement durable.

Particulièrement, il conviendra de promouvoir des actions de lutte contre la précarité énergétique et visant à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement dans les logements et dans les espaces extérieurs. Le centre d'animation du Vieux Moulin, fortement expérimenté sur ces questions peut constituer un pôle de compétence pour développer ces actions auprès des publics plus précaires.

Le contrat de ville doit donc se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre ces objectifs d'amélioration environnementale dans les quartiers sensibles. Le projet de rénovation urbaine des Canourgues visera notamment à appliquer les objectifs des éco-quartiers dans tous ses programmes de construction ou d'amélioration.

Plus particulièrement, des programmes spécifiques visant à une amélioration des performances énergétiques des logements et des bâtiments seront systématiquement développés dans les quartiers prioritaires. Ces actions viseront aussi bien les logements sociaux que les copropriétés anciennes, si les diagnostics techniques en font apparaître le besoin.

AMÉLIORER LES LIAISONS ENTRE LES QUARTIERS ET LA VILLE:

Le désenclavement des quartiers est l'un des facteurs de la réintégration sociale des habitants dans la ville. A ce titre, le contrat de ville pourra développer des programmes spécifiques visant à:

- Développer les déplacements doux à l'intérieur des quartiers et entre eux et les centres-villes,
- Améliorer la desserte par les transports urbains

- Faciliter l'autonomie de déplacement des personnes.

Les programmes de renouvellement urbain intègrent très fortement ces questions en développant les modes de déplacement doux et durables, en facilitant les liaisons avec les centres urbains et en reliant les quartiers à leur environnement immédiat. Le projet de rénovation urbaine des Canourgues expose ces programmes plus précisément.

AMÉLIORER LES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ:

Cet objectif est notamment affirmé par le SCOT. Il s'applique à tout le territoire, aux centres-villes, aux espaces d'attractivité et également aux quartiers prioritaires.

Le contrat de ville se donne donc comme objectifs d'améliorer la qualité des espaces publics dans ces quartiers, dans une démarche alliant qualité environnementale, fonctionnalité urbaine et implication des habitants.

Une déclinaison particulière de cet objectif sera appliquée aux Canourgues par le programme transversal "Art-Culture-Territoire".

Le principe de co-élaboration de tous les projets par les habitants s'impose à toutes les interventions programmées.

2-2-2 Pilier Emploi et développement des activités économiques:

Ce pilier regroupe l'accès à l'emploi, l'insertion, mais également les objectifs de développement économique des territoires prioritaires.

La mise en œuvre des objectifs opérationnels de ce pilier va s'articuler autour de deux principes énoncés par les partenaires qui ont été associés à la réflexion de la thématique emploi développement économique.

La mise en œuvre d'une gouvernance de la thématique :

Le pilotage et l'animation d'un projet territorial nécessite une dynamique partenariale garante de la stratégie de développement, de la mise en œuvre des objectifs opérationnels et de l'évaluation des résultats. Afin d'inscrire durablement cette démarche dans le temps, il est impératif d'organiser en lien avec le S.P.E.-P une coordination structurée pouvant être une force d'innovation et de proposition et permettant de répondre aux différents enjeux du territoire.

Un comité de suivi de la thématique emploi/développement économique permettra :

- d'Assurer une veille sur les principales problématiques des territoires afin d'alimenter et compléter le diagnostic initial.
- Permettre une meilleure articulation du contrat de ville avec le droit commun
- Favoriser l'émergence de projets et nouvelles réponses innovantes.
- Evaluer les actions et réajuster le plan d'actions.

Cette instance déterminera le fonctionnement (rythme, organisation..) le plus pertinent pour répondre à ces objectifs.

FAVORISER UN MEILLEUR ACCÈS AUX MODES DE GARDE DES ENFANTS POUR DES PUBLICS EN PARCOURS D'INSERTION.

La difficulté à trouver des solutions de garde d'enfants pour les femmes en reprise d'emploi, en formation ou en parcours est un frein récurrent à l'emploi, surtout pour les mères seules. Des actions spécifiques pourront ainsi être mises en œuvre avec les acteurs de l'insertion et ceux de la petite enfance.

Une réservation de places de garde de droit commun peut être organisée par convention et financée par une orientations des moyens de droit commun vers les objectifs de la Politique de la Ville.

L'identification d'un acteur chef de file pour cette question est un facteur de facilitation évident.

PERMETTRE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI D'ACCÉDER PLUS FACILEMENT AUX DISPOSITIFS D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

De nombreux dispositifs d'aide à la création d'entreprises sont mis en œuvre sur le territoire de l'agglomération. Là encore, il est nécessaire d'en faciliter l'accès aux créateurs des quartiers sensibles.

L'engagement notable des chambres consulaires dans la politique de la ville et la mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs qui portent ou financent ces dispositifs pourront être des facteurs d'amélioration.

FAVORISER LES LOGIQUES DE PARCOURS :

Afin de Favoriser une logique de parcours pour les publics en insertion professionnelle dans le cadre de la thématique emploi, les projets développés dans le cadre du contrat de ville en direction du public doivent se construire dans une logique de parcours global d'accès vers l'emploi.

La construction d'un plan d'actions doit tenir compte des différentes typologies de publics et de leurs problématiques afin d'apporter les réponses permettant de garantir une meilleure accessibilité de tous sur un parcours d'insertion professionnelle.

Le comité de pilotage en charge de l'animation de ce pilier sera garant de cette démarche pour l'ensemble des actions et projets développés.

La thématique emploi/développement économique du contrat urbain de cohésion sociale a connu une forte évolution sur Salon-de-Provence permettant en 2015 la mise en œuvre d'un plan d'actions communal. Certaines de ces actions déjà opérationnelles et qui répondent aux orientations du futur contrat de ville seront poursuivies et développées en adéquation avec les orientations définies par les partenaires associés.

Ces objectifs se déclinent à deux niveaux territoriaux distincts: l'Agglomération et la commune de Salon-de-Provence).

FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES PUBLICS JEUNES DIPLÔMÉS PAR DES ACTEURS SPÉCIALISÉS.

Les jeunes diplômés , notamment dans les quartiers sensibles, nécessitent une attention particulière pour une insertion professionnelle réussie. Cette attention peut se concrétiser notamment par

- Une meilleure mise en relation de ce public avec des réseaux de professionnels correspondant au secteur d'activité du jeune.
- Un accompagnement en mobilisant des outils spécifiques. .
- Favoriser l'accès à des stages en entreprise.

Le contrat de ville peut permettre la mise en place d'actions spécifiques, mais il devra également mobiliser les outils et les moyens de droit commun des différents partenaires (Pole Emploi, APEC, Région).

RÉDUIRE LES FREINS LIÉS À LA MOBILITÉ.

Le manque d'autonomie de mobilité est un frein récurrent à l'accès à l'emploi. Sur le territoire de l'agglomération, les zones d'activité d'importance sont éloignées du tissu urbain et nécessitent des déplacements importants entre lieux de résidence et lieux de travail.

La levée de ces freins est donc l'une des priorités pour le contrat de ville.

Les types d'actions visant à réduire cette problématique peuvent se décliner de façon variée par :

- L'aide au permis de conduire.
- L'aide à l'accès au réseau de transport en commun.
- Le développement d'action de co-voiturage.
- La création d'un garage social.....

Une étude diagnostic des freins à la mobilité des publics en recherche d'emploi serait nécessaire, à l'échelle globale de l'agglomération, pour déterminer ces freins et en évaluer l'importance, dans le but d'adapter les réponses aux différentes situations relevées.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS ET DE PROJETS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE:

Globalement, l'ensemble du territoire communautaire et en particulier la ville-centre est fortement déficitaire en termes d'acteurs de l'insertion par l'activité économique et, par voie de conséquence en nombre de places proposées au public. Selon le public, les actions à proposer seront différentes. Trois niveaux d'actions sont possibles en fonction du parcours des demandeurs d'emploi :

- Les chantiers jeunes et éducatifs (constituant dans la plupart des cas une première expérience professionnelle pour un public jeune).
- Les chantiers d'insertion validés en CDIAE.
- Les entreprises d'insertion

La diversification des outils devra favoriser une meilleure accessibilité au public féminin. Il sera également nécessaire de veiller à une juste répartition des publics, notamment des habitants des quartiers sensibles des deux communes de Salon-de Provence et Berre-L'Etang.

Le contrat de ville se donne donc comme objectifs de diversifier et de renforcer les actions d'insertion en ciblant les publics bénéficiaires (jeunes, adultes, public féminin).

Les moyens existant au titre du droit commun seront évidemment fortement sollicités du fait de l'agrément nécessaire du CDIAE pour la majorité de ces projets. Cet objectif s'inscrit dans une orientation plus générale du projet de territoire visant au développement de l'économie sociale et solidaire.

FAVORISER LA MISE EN RELATION ENTRE LES ENTREPRISES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS DANS DES PARCOURS D'INSERTION:

L'objectif de tout parcours d'insertion réussi est de permettre aux personnes d'accéder à un emploi dans les entreprises économiques. La difficulté consiste à réaliser une bonne adéquation entre offre et demande d'emploi. Les entreprises, notamment, ont parfois du mal à recruter sur des profils

techniques et le turn-over de ces embauches est fortement pénalisant. Cet objectif est une priorité centrale du projet de territoire.

Il convient donc de favoriser le rapprochement permanent entre parcours d'insertion et entreprises ou branches professionnelles. Pour cela, le contrat de ville se propose d'agir par trois moyens distincts:

- Renforcer la présence d'acteurs économiques dans les gouvernances du contrat. Les chambres consulaires pourront être signataires de ce contrat, avec des engagements qui leur sont propres.
- La mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics et notamment dans la perspective du projet ANRU sur le quartier des Canourgues.
- La mise en œuvre d'une charte de promotion de l'emploi basée sur le volontariat des entreprises et des branches professionnelles, notamment en ce qui concerne les projets immobiliers privés. Ce type de convention pluri-objective permettra simultanément de promouvoir les métiers de cette branche, d'organiser des formations (chantiers-écoles éventuels), de préparer les publics en amont de la création d'emploi, et de faciliter l'embauche de personnes en fin de parcours d'insertion.

La mobilisation du droit commun dans cet objectif concernera évidemment l'engagement du service public à l'emploi, des fédérations professionnelles, des entreprises et organismes de formation. La formation, notamment relève du droit commun et devra pouvoir être mobilisé plus spécifiquement pour la mise en œuvre de solutions locales, en accord avec les chambres consulaires ou les branches.

FACILITER L'ACCÈS DES HABITANTS, ET EN PARTICULIER DES JEUNES, AU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les diagnostics effectués démontrent les écarts significatifs de niveaux de formation entre les habitants des quartiers et ceux de la commune et de l'agglomération. Cette réalité est encore plus inquiétante chez les jeunes, car, malgré une amélioration du niveau dans la durée, les écarts demeurent préoccupants et vont en s'accroissant.

Dans le cadre des parcours et des accompagnements spécifiques proposés au public en recherche d'emploi, le contrat de ville doit donc se donner comme objectif de favoriser l'accès des personnes au service Public Régional de Formation Professionnelle.

Pour cet objectif, la mobilisation des acteurs sera indispensable (Pole Emploi, Mission Locale, SPE en général). L'accès de tous aux mesures et aux dispositifs de droit commun devra être renforcé, notamment en mobilisant les mesures d'accès à ce service et en luttant contre les freins à la formation (mobilité, garde d'enfants, etc...). L'organe de gouvernance de cette thématique pourra également faire des propositions de développement de dispositifs adaptés.

2-2-3 Pilier Cohésion Sociale:

Ce pilier recouvre plusieurs thématiques distinctes qui participent toutes à un meilleur vivre ensemble et à une intégration sociale positive de tous les publics, enfants, jeunes ou adultes. On distinguera donc trois grandes thématiques pour la facilité de l'exposé:

- ☛ L'éducation et la réussite éducative
- ☛ La santé

- ☛ La prévention et la sécurité
- ☛ L'accès à la culture, la citoyenneté et la vie en société

2-2-3-1 VOLET EDUCATION

La Définition de la réussite éducative :

La réussite éducative couvre plusieurs aspects liés les uns aux autres. Il s'agit globalement de favoriser le développement des ressources de l'enfant – au niveau de la construction de son identité, de l'acquisition de savoirs fondamentaux, de ses capacités à vivre en société – pour lui permettre de devenir acteur de son parcours, dans le respect de lui-même et d'autrui. Et ceci non uniquement à l'âge de l'enfance ou de l'adolescence, mais tout au long de la vie.

- **L'estime de soi et la confiance en soi**
- **La capacité à vivre en société, à entrer en relation avec autrui**
- **L'acquisition d'une capacité d'insertion scolaire et professionnelle**
- **La mise en œuvre d'un projet personnel**

L'EPANOUISSEMENT

La finalité de la politique de la ville dans cette thématique :

Dès le plus jeune âge l'enfant est confronté à des inégalités en matière de réussite éducative notamment en fonction de son lieu d'habitation. Pour permettre à tous de disposer des mêmes chances et du même droit en matière d'éducation il apparaît nécessaire d'agir très tôt pour enrayer les mécanismes de fragilisation éducative qui creuse l'écart entre les enfants qui vivent dans les quartiers classés en zones prioritaires et les enfants du reste de la commune.

Sur ces territoires l'environnement est défavorable : condition de vie, difficultés d'accès aux services..., la réussite éducative s'en trouve ainsi remise en cause. Les enfants sont les premières victimes de ces mécanismes de fragilisation éducative. Difficultés qui se répercutent sur le faible taux de diplômés dans les quartiers avec par exemple sur les Canourgues un taux de 19.4 % des 15-24 ans contre 31% hors ZUS ! Ces phénomènes de fragilisation handicapent ces jeunes dans leurs parcours d'insertion dans le monde du travail.

Force est de constater qu'un critère pris isolément ne peut pas expliquer l'échec mais c'est une configuration de critères qui expliquent ces chiffres alarmants et qui sont malheureusement en pleine croissance.

Le Droit commun :

En matière d'éducation Salon-de-Provence s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'un projet éducatif local d'un contrat enfance jeunesse et aujourd'hui d'un PEDT. Ces dispositifs ont notamment permis la création sur la ville d'une offre de droit commun permettant de mieux coordonner les rythmes des enfants et de faciliter l'accès à une offre éducative telle que le sport et la culture. Ces programmes prennent en compte les quartiers prioritaires. On s'aperçoit pourtant que l'accès des enfants des Canourgues de la Monaque ou des Bressons est parfois inégal.

L'enjeu majeur à l'échelle communale est donc de garantir un accès égal des enfants et des jeunes aux actions péri et extrascolaires développées dans le cadre du Contrat enfance jeunesse et du PEDT. Il s'agira donc de renforcer l'investissement de ces dispositifs et acteurs en direction des publics des quartiers prioritaires.

Par ailleurs la thématique Education Jeunesse du contrat de ville intègre en terme de cohérence l'ensemble des dispositifs sur le champ de l'éducation comme les coups de pouce, les dispositifs de la caf (CLAS, REAAP, LEG...), les dispositifs de l'Education Nationale (REP, PPRE, ...) l'intervention de la Région (dispositif CVLA, coordination des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs...).

Gouvernance de la thématique :

Le pilotage et l'animation d'un projet territorial nécessite une dynamique partenariale garante de la stratégie de développement, de la mise en œuvre des objectifs opérationnels et de l'évaluation des résultats. Afin d'inscrire durablement cette démarche dans le temps, il est impératif d'organiser une coordination structurée pouvant être une force d'innovation et de proposition et permettant de répondre aux différents enjeux des territoires.

Un comité de suivi de la thématique Education Jeunesse permettra :

- d'Assurer une veille sur les principales problématiques des territoires afin d'alimenter et compléter le diagnostic initial.
- une meilleure articulation du contrat de ville avec le droit commun
- de favoriser l'émergence de projets et nouvelles réponses innovantes.
- d'évaluer et réajuster les actions et les projets du plan d'actions.

Cette instance déterminera le fonctionnement (rythme, organisation..) le plus pertinent pour répondre à ces objectifs.

La thématique éducative peut donc être définie selon cinq axes distincts

1. AXE ACCESSIBILITÉ
2. AXE PARENTALITÉ
3. AXE CITOYENNETÉ
4. AXE SCOLARITÉ
5. APPROCHE INDIVIDUELLE

Ces axes sont exposés successivement ci-après.

AXE ACCESSIBILITÉ : FAVORISER LE DÉCLOISONNEMENT, L'OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR ET L'ÉGALITÉ DES DROITS

L'accessibilité, l'ouverture, les espaces de rencontres sont des facteurs d'éducation de socialisation qui permettent aux jeunes d'assimiler les valeurs, les normes, les codes, les rôles et les conventions du groupe social dans lequel ils évoluent, se sont donc des vecteurs de socialisation, qui traduisent la manière dont un individu devient membre d'une société !

Promouvoir l'accès des jeunes à l'offre éducative :

- Permettre aux jeunes d'accéder à des activités, des spectacles et des pratiques culturelles, notamment en réduisant les freins (économiques, représentations, isolements, « c'est pas pour moi »,...).
- Diversifier et étendre l'accès aux pratiques sportives licenciées et en recherchant la mobilisation des ressources locales, favorables à la mixité sociale et favoriser la mixité filles/garçons.
- Favoriser l'accès et l'appropriation par tous des Technologies de l'Information et de la Communication, par le développement d'offres numériques innovantes (Fablab...).
- Sensibiliser les jeunes, notamment les filles à la culture scientifique et technique par une approche ludique et contribuer à l'émergence de nouvelles vocations vers les métiers scientifiques et techniques.

Favoriser l'accessibilité à une diversité de projets et d'activités en direction des jeunes :

- Développer les actions permettant la découverte des métiers, des passions, des institutions, des savoirs faire ...
- Développer des actions collectives ou individuelles permettant d'élargir l'environnement de l'enfant, géographique, humain, culturel... par la rencontre, le lien social, les échanges interculturels ...

AXE PARENTALITÉ : ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LA RÉUSSITE DE LEUR ENFANT

La participation des parents à l'épanouissement et à l'éducation de leurs enfants est un facteur de réussite essentiel. Cependant, certaines familles connaissent à cet égard des freins et des handicaps divers: non-maîtrise de la langue française, conditions d'habitat non propices, freins financiers, expérience personnelle de l'échec scolaire, monoparentalité, etc...

L'accompagnement des parents dans ce parcours de réussite est donc primordial. A cette fins, le contrat de ville, en lien avec les dispositifs de droit commun peut déployer plusieurs objectifs.

Faciliter le lien parent enfant école et communauté éducative

La complexité du système éducatif, l'étendue et le nombre des savoirs mis en œuvre, la difficulté qu'ont les familles à accompagner les enfants dans leur scolarité notamment pour les familles les plus démunies, le travail personnel accompli hors de l'école contribue à creuser les écarts entre les enfants.

- Développer des actions permettant de faire rentrer les parents dans l'école, encourager la participation et l'implication dans les différentes instances scolaires (réunions scolaires, conseils d'écoles, collectifs parents...) EN LEVANT LES FREINS à cette participation (MODE DE GARDE...)
- Développer des actions permettant de mieux " décrypter " l'école, ses codes et ses usages et permettre aux parents d'accompagner l'enfant dans sa scolarité (organisation, évaluation, orientation...).
- Favoriser une réflexion sur les représentations de l'école sur les parents.

Favoriser le développement d'actions à destination des parents afin de les soutenir dans leur rôle auprès de leur(s) enfant(s) en s'appuyant sur leurs compétences parentales :

L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant.

- Organiser des temps d'échanges entre parents sur des thématiques liées aux préoccupations et aux fonctions parentales (la place du père, l'exercice de l'autorité parentale, les risques liés à l'adolescence, les réseaux sociaux, et les risques liés au numérique...).
- Faciliter le départ en vacances autonome des familles par l'information, l'accompagnement de demande individuelle et de projet collectif afin de favoriser l'épanouissement familial.
- Faciliter le partage et la pratique Parents /enfants des loisirs et des activités par l'information, l'accompagnement de demande individuelle et de projet collectif afin de favoriser l'épanouissement familial.
- Favoriser l'épanouissement des parents par le développement d'actions sur l'image de soi.
- Favoriser l'apprentissage de la langue pour les parents peu ou non francophones afin de leur permettre de mieux appréhender l'environnement social et la scolarité de leurs enfants.
- Faciliter l'accès et l'appropriation des parents aux outils numériques :
 - pour mieux accompagner la scolarité de leurs enfants notamment par la maîtrise des codes scolaires et éducatifs et les risques liés à ces usages ;
 - pour être plus autonome dans les démarches numériques de la vie quotidienne ;
 - pour permettre l'épanouissement et la prise de confiance des parents dans l'usage « plaisir » (appropriation/information/solution/communication...).

AXE CITOYENNETÉ : DES JEUNES PLEINEMENT CITOYENS

La crise économique et sociale que traverse la France engendre aussi une crise démocratique. L'abstention est croissante, les habitants n'ont plus confiance en leurs élus et institutions, le doute s'installe sur l'égal accès aux droits et aux traitements. Il en découle un renoncement de la part des habitants qui ne se sentent plus entendus, compris, représentés. Ce phénomène est d'autant plus prégnant au sein des populations les plus précaires. L'exclusion de la vie sociale, rend difficile l'adhésion à des valeurs partagées, et le sentiment d'appartenance à une « communauté de destin », conditions nécessaires à l'engagement citoyen. L'expression des habitants, leur participation aux processus de décision, la réappropriation des principes fondamentaux de la citoyenneté sont donc les conditions pour réussir la lutte contre l'exclusion, le repli identitaire et pour réhabiliter le vivre ensemble

Développer des actions favorisant l'apprentissage de la citoyenneté et le pouvoir d'agir :

- Renforcer l'implication et la participation des jeunes dans les instances et processus de concertation des territoires.

- Favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre directe des actions et en valorisant leurs savoir-faire.
- Promouvoir et diversifier les situations permettant aux jeunes de développer et d'exercer leurs compétences sociales en offrant la possibilité d'engagement d'utilité sociale, d'intérêt général, valorisant dans le cadre d'un parcours.
- Développer des actions permettant de sensibiliser dans les meilleures conditions les jeunes sur des sujets de société (égalité femmes /hommes, discrimination, valeur républicaine, laïcité et religion, violence,...) via une approche qualitative.

Favoriser le développement des compétences psychosociales permettant d'exercer pleinement sa citoyenneté :

- Développer des actions éducatives permettant de favoriser le libre choix, l'autonomie, la posture.
- Favoriser l'expression des jeunes, leur prise de parole, leur esprit critique par la mise en place d'espaces de débat.

AXE SCOLARITÉ : UNE SCOLARITÉ ÉPANOUIE

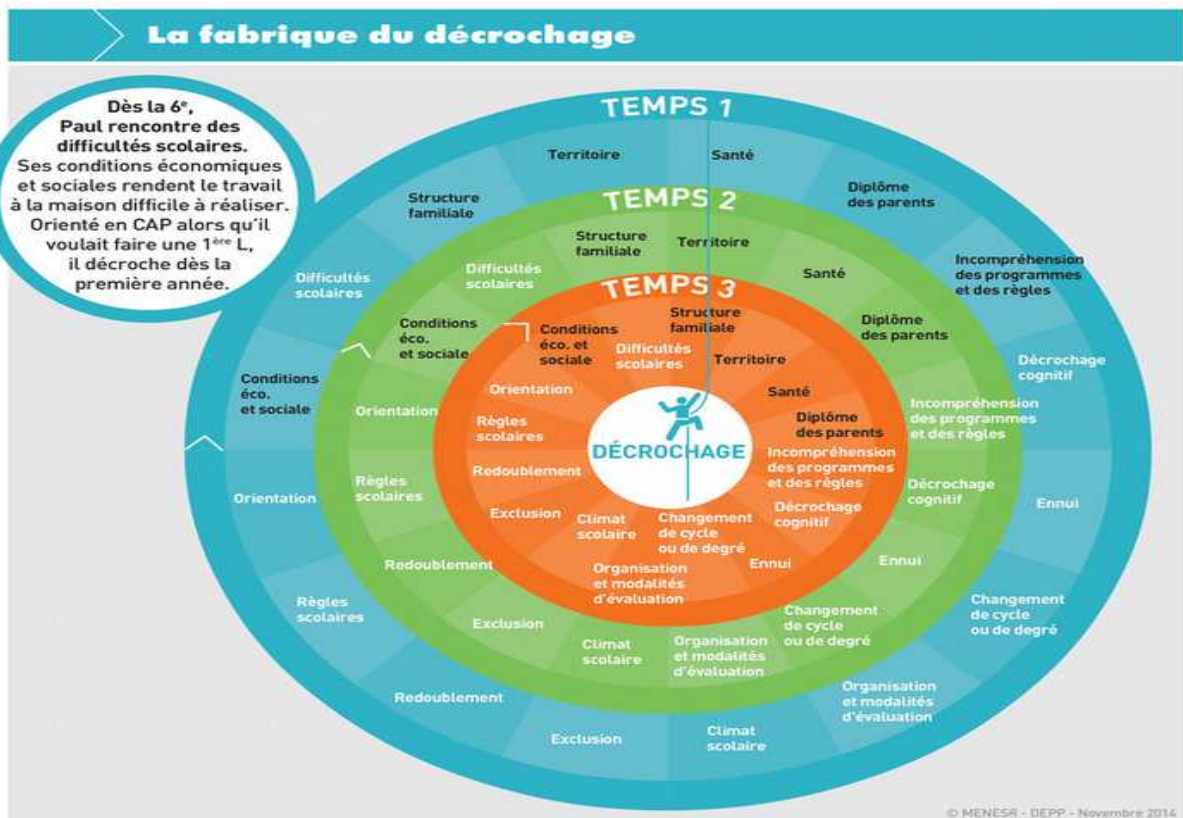
Accompagner en complémentarité l'action de l'Éducation Nationale dans ses apprentissages pour réduire les inégalités de réussites scolaires

- Faciliter dans une continuité avec l'Éducation Nationale, l'acquisition des savoirs fondamentaux: lecture, écriture, mathématique et histoire par des approches pédagogiques complémentaires.
- Développer des modes d'accompagnement individuel et semi collectif complémentaires et innovants en fonction des besoins scolaires ciblés, appui méthodologique, organisation, stratégie d'apprentissage...
- Développer des actions d'accompagnement des moments clés de la scolarité, période de transition et rentrée scolaire pour l'enfant et ses parents.

Promouvoir la persévérance scolaire (décrochage scolaire) :

Le décrochage est un processus multifactoriel, complexe, comportant des facteurs externes et internes qui interagissent entre eux.

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale a mis en évidence des déterminants significatifs dont certains sont au cœur de la relation entre le jeune, sa famille et l'école telles que la difficulté scolaire, l'orientation subie ou encore la structure du ménage.



- Développer et soutenir les initiatives au sein des établissements scolaires visant à revaloriser et à redonner du sens à l'école.
- Développer des instances de repérage en amont des premiers signes de fragilité et de décrochage scolaire (cellule de veille, groupe de prévention, etc...).
- Développer des démarches innovantes et personnalisées de soutien scolaire.
- Développer des mesures de responsabilisation.

Promouvoir la réussite des jeunes issus des quartiers dans l'enseignement supérieur, et notamment dans des filières d'excellence :

Les élèves issus de familles modestes sur les territoires prioritaires sont moins diplômés de par les obstacles scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études longues alors qu'ils en ont les capacités

- Développer des actions permettant un accompagnement personnalisé individuel ou en groupe (écoute conseils, coaching, écurie préparation diplôme concours, soutien scolaire, orientation, découverte des filières, des métiers...) permettant aux jeunes issus des quartiers d'avoir le choix d'accéder à l'enseignement supérieur et aux filières d'excellences.
- Développer les cordées de la réussite sur la ville et sur l'intercommunalité.

AXE APPROCHE INDIVIDUELLE : LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, CONSTRUIRE AVEC L'ENFANT ET SES PARENTS UN PARCOURS DE RÉUSSITE

Le PRE existe depuis 2007 sur Salon-de-Provence et a démontré toute sa pertinence et son efficacité. Il permettait d'accompagner environ 200 enfants et leur famille par année scolaire.

A la suite de l'engagement de la communauté d'agglomération dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville, les élus communautaires, en accord avec les services de l'Etat ont souhaité élargir la dimension territoriale de ce PRE et en faire un Programme intercommunal.

Dans un premier temps, des enfants et collégiens vivant dans les quartiers prioritaires et scolarisés dans le REP de la ville, pourraient bénéficier du PRE étendu.

Dans un second temps, un second élargissement serait mis à l'étude pour permettre à des enfants d'autres territoires en fragilité d'en bénéficier également.

Le PRE repose sur trois orientations précises. Le programme, les objectifs et les modalités techniques et financières du PRE élargi à Berre L'Etang sont précisés dans une convention spécifique annexée au présent Contrat de Ville.

Accompagner de manière individualisée l'enfant et ses parents en fonction des fragilités repérées dans le domaine de la scolarité, la santé, l'accès aux loisirs et l'exercice de la parentalité

La mission principale du PRE est de construire avec l'enfant et sa famille un parcours de réussite.

Bien que la logique d'action soit centrée sur l'individualité par la mise en œuvre d'un parcours personnalisé prenant en compte les différents temps et espaces de vie de l'enfant, l'accompagnement proposé des parents permet la recherche de leur adhésion, de leur participation et implication, les rendant ACTEUR du parcours de leur enfant dans une relation de confiance où les compétences de chacun sont valorisées.

Les champs d'intervention mobilisent un ensemble de ressources dans différents domaines, scolaire, santé, social, éducatif, loisirs sportifs et culturels, soutien à la parentalité visant l'épanouissement de l'enfant et la réussite éducative.

Mobiliser en cohérence et complémentarité autour de l'enfant et ses parents les dispositifs de droit commun et actions spécifiques

L'action du PRE n'est possible que grâce à une relation opérationnelle et constante avec les partenaires. L'association systématique en fonction des compétences respectives de chaque partenaire est recherchée autour de la situation de chaque enfant afin de garantir une cohérence des dispositifs mobilisés.

Le PRE n'est activé que s'il apporte une réelle plus-value par rapport à l'action quotidienne des professionnels du territoire, garantissant avant tout la mobilisation des dispositifs de droit commun avant les actions spécifiques du PRE.

Animer et coordonner un réseau de partenaires institutionnels et associatifs

Le réseau partenarial du programme de réussite éducative dynamique et engagé est un des points forts pour le repérage des situations et le travail en équipe pluridisciplinaire en apportant des réponses appropriées à chaque situation individuelle.

La mobilisation des partenaires consolide la construction collective des parcours, les interventions s'articulent dans une continuité éducative plus efficace, inscrites dans une démarche de projet avec

des référentiels professionnels différents. Ce partenariat est basé sur des relations de confiance, de reconnaissance réciproque et de qualification mutuelle.

2-2-3-2 VOLET SANTE

En matière de santé, l'élaboration d'un contrat local de santé à l'échelle de l'agglomération a été différée par l'Etat. En matière de programme d'actions, seul demeure en vigueur le Plan Local de Santé Publique établi par l'atelier santé ville (ASV) dans le cadre d'une démarche partenariale, porté par la Commune de Salon-de-Provence et l'Etat.

Celui-ci demeure donc opérationnel pour la seule ville de Salon. Ses orientations seront donc reprises dans le contrat de ville pour Salon, dans la mesure où elles correspondent à une réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et la ville entière.

Agglopoie-Provence a, par ailleurs, dans son délibéré sur le projet de territoire, défini les orientations de ses actions de santé au sein du contrat de ville. Le programme du contrat de ville s'établit donc, pour l'agglomération, au croisement de ces orientations générales et des principes de réduction des écarts constatés qui fondent la Politique de la Ville, c'est-à-dire:

2-2-3-2-1 Des enfants et des jeunes en bonne santé

La santé des jeunes est une préoccupation globale sur tout le territoire de l'agglomération. La création, il y a trois ans d'une maison départementale des adolescents, à partir de l'Espace Santé Jeunes de Salon confirme cette priorisation.

Dans ces quartiers prioritaires, cette question prend une dimension plus importante. En effet, ces quartiers regroupent nombre de jeunes envoies d'isolement ou de retrait social, sans ressources et très difficiles à capter par des actions classiques de prévention ou d'éducation à la santé. Ces situations se retrouvent d'ailleurs fréquemment dans les autres communes, à une moindre concentration, mais avec la même acuité.

Cette orientation constitue donc une véritable priorité pour la communauté d'agglomération. Pour cela, plusieurs axes d'intervention sont donc déterminés :

- Développer la prévention des troubles précoces de l'apprentissage et du comportement.
- Promouvoir une meilleure hygiène de vie et la prévention des conduites à risques
- Améliorer et accompagner les prises en charge des addictions

Ces objectifs s'inscrivent par ailleurs dans une politique de santé globale des jeunes dont la Maison Départementale des Adolescents est l'acteur principal. La communauté d'agglomération souhaite participer à la stabilisation et au confortement de cette structure, aux côtés des autres communes et EPCI qui composent la zone de compétence de la MDA. Cette intervention s'inscrira dans la mobilisation des moyens de droit commun de la communauté et des autres financeurs.

2-2-3-2-2 Faciliter l'accès aux soins de premier recours:

Cet objectif vise à faciliter l'accès aux soins de toutes les populations. Pour la Politique de la Ville, cet objectif consiste surtout à lutter contre la désertification médicale des quartiers sensibles. Favoriser l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires ou maison régionale de santé en s'appuyant sur l'expérience initiée sur le quartier de Bel Air sur les périmètres de vie des quartiers en Politique de la Ville sera une priorité pour le contrat de ville.

Pour Berre L'Etang, une évaluation des besoins et des évolutions de la démographie médicale pourra être conduite sous la gouvernance de la Commune.

2-2-3-3 VOLET PREVENTION ET SECURITE

En matière de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique, il n'a pas été constitué de Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Les Conseils Locaux préexistants conservent donc leurs prérogatives.

Les outils principaux de cette thématique sont les stratégies locales de Sécurité et de Prévention (SLSPD), élaborées à l'échelon communal. Les maires de chaque commune conservent donc leur rôle d'impulsion et de coordination de ces politiques sur leur territoire.

Cependant, la communauté, par le présent contrat de ville, entend contribuer à cette politique, dans quelques directions clairement établies et exposées ci-après.

Par ailleurs, beaucoup d'interventions contribuant à la prévention figurent dans les autres piliers du contrat de ville. C'est ainsi le cas pour:

- Les chantiers éducatifs et chantiers jeunes qui figurent dans le volet emploi, mais qui participent de la prévention du fait du public visé par ces actions
- Les actions de soutien de la parentalité, qui figurent conjointement dans les volets éducatifs et de santé du contrat,
- Les actions de lutte contre les addictions, dans le volet santé qui viennent conforter les programmes de lutte contre les toxicomanies. Certaines actions relèvent de la santé des jeunes, d'autres sont plus clairement orientées vers l'information sur la pénalisation de la consommation et de la revente de ces produits.

De plus, de nombreux dispositifs partenariaux sont mobilisables (Convention Justice-Région...).

2-2-3-3-1 L'AIDE AUX VICTIMES ET L'ACCÈS AUX DROITS

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération a participé au financement d'actions d'aide aux victimes en commissariat ou en gendarmerie. Cette action venait en complément des permanences d'aides aux victimes en Maison de Justice, portées essentiellement par les communes de Salon-de-Provence et de Berre L'Etang.

De même, de nombreuses autres actions d'aide aux victimes et d'accès aux droits sont mises en œuvre, notamment la Maison de Justice et du Droit de Salon-de-Provence. Ces actions sont à destination de l'ensemble des habitants de l'agglomération. Elles deviennent donc une priorité pour Agglopo-le-Provence.

Ces interventions ont prouvé leur pertinence et leur efficacité et doivent être poursuivies. Cependant, il apparaît judicieux de renforcer leur financement au titre du droit commun, du fait d'une part de leur caractère pérenne et non plus expérimental et du fait de leur compétence générale et non spécifique aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

2-2-3-3-2 LA FORMATION DES INTERVENANTS DE PREMIÈRE LIGNE

Afin de prévenir les comportements à risques chez les jeunes, il est nécessaire de pouvoir les repérer dès les premiers signes de survenue. Pour cela, il est primordiale de former les personnels de

première ligne au contact des jeunes pour qu'ils puissent utilement réaliser ce repérage et saisir les acteurs spécialisés ou orienter les familles.

Ces formations peuvent être mises en œuvre par les acteurs spécialisés adéquats, selon la thématique précise (toxicomanie, harcèlement, violences, etc...).

2-2-3-3-3 PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES CHEZ LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES

L'adolescence est une période de libération, d'expérience, voire de transgression et les jeunes se dirigent souvent volontiers vers des conduites risquées pour eux-mêmes ou pour autrui. La mise en œuvre de dispositifs préventifs concernent donc tous les jeunes du territoire. Ces actions regroupent aussi bien des interventions d'information dans les établissements scolaires que des actions plus poussées permettant aux jeunes de bien connaître ces conduites et leurs risques et de bien réagir face à leur occurrence.

Ces actions rejoignent notamment les actions préventives menées notamment par la MDA au titre du volet santé du présent contrat.

Cet axe comprend notamment les actions d'information des jeunes sur les toxicomanies, en complément d'une approche de santé basée sur les addictions. Les services de police et de gendarmerie peuvent ainsi mener des campagnes régulières de formation et d'information sur ces questions dans les différents établissements qui accueillent le public jeune.

2-2-3-4 VOLET ACCES A LA CULTURE, CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE

Ce volet correspond au quatrième pilier des contrats de ville voulu par l'Etat à la suite des événements nationaux du début de l'année 2015. Les valeurs de la République et l'exercice de la citoyenneté sont les garants d'une vie en société apaisée et fructueuse pour le bien commun et la culture est l'un des vecteurs majeurs de la citoyenneté et de la construction d'une identité commune républicaine.

Trois axes seront donc développés successivement pour ce volet:

- Un axe Culture,
- Une axe citoyenneté
- Un axe "Vie en société".

2-2-3-4-1 AXE CULTURE:

L'accès à la culture, l'échange culturel, tout comme la pratique et l'expression culturelles sont des vecteurs du développement d'une vie sociale apaisée, consensuelle et dynamique.

Le développement d'un axe culture dans le contrat de ville est donc jugée prioritaire et s'organisera autour de trois objectifs majeurs:

FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE

Les habitants des quartiers et les personnes en précarité ont généralement plus de difficultés que les autres citoyens à accéder aux propositions culturelles ou aux équipements et établissements culturels présents sur le territoire.

Il est donc nécessaire de permettre à ces personnes d'accéder à des activités, des spectacles et des pratiques culturelles, notamment en réduisant leurs freins (économiques, de représentation,

d'isolement). Cet objectif sera développé tant pour les adultes que pour les jeunes ou les enfants. Pour ce dernier public, cet objectif rejoint l'objectif éducatif d'épanouissement de l'enfant.

Des résidences artistiques pourront être en œuvre pour faciliter les pratiques artistiques dans une démarche de qualité reconnue, garantie par des interventions d'artistes professionnels.

Autant que nécessaire, les moyens de droit commun seront sollicités, notamment pour engager les équipements publics culturels à se rapprocher des publics plus isolés. Des programmes engageant conservatoires, musées ou autres équipements seront favorisés, notamment en mobilisant les moyens de droit commun de ces structures.

Afin de faciliter cet accès, le contrat de ville visera également à développer des lieux, des espaces, voire des équipements culturels dans les quartiers prioritaires, afin de permettre de développer l'accès à la culture et de valoriser l'expression des habitants et l'image de ces territoires.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La construction d'une identité commune passe nécessairement par la possibilité pour chacun d'exprimer son appartenance culturelle dans l'échange et non dans l'enfermement communautariste. Pour pouvoir construire ensemble, il faut pouvoir échanger et donc pouvoir exprimer sa propre culture. La diversité culturelle est une richesse lorsqu'elle ne conduit pas à l'isolement ou à la défense mais lorsqu'elle permet la rencontre, l'échange et la création commune.

La politique de la ville s'attachera donc à permettre l'expression de la diversité, du partage, notamment en travaillant sur l'histoire, la mémoire et l'appartenance individuelle et collective.

La promotion de la diversité culturelle doit être le moyen de créer deux flux simultanés: du quartier vers la ville en développant la pratique et de la ville vers le quartier en promouvant les échanges participatifs.

L'objectif final de ces échanges est bien de favoriser l'émergence, de mettre en œuvre et de valoriser une appartenance et une identité commune qui se construit dans la participation continue et permanente.

DÉVELOPPER LA CULTURE COMME OUTIL DE LIEN SOCIAL

La culture est un vecteur majeur de rencontre et de lien social, au même titre que le sport mais avec un spectre plus large et en intégrant des groupes de population souvent non sensibilisés par le sport. Le lien social se construit dans la rencontre et l'échange au quotidien.

Le contrat de ville visera donc à faciliter ces rencontres et ces échanges en plaçant la participation active des habitants au centre de ce processus. Le développement de manifestations, de rencontres culturelles à diverses échelles de territoire sera recherché, non seulement entre les habitants des quartiers, mais également avec les autres habitants de la ville et de l'agglomération.

Dans cette optique, on cherchera ainsi à promouvoir les initiatives dans les quartiers en invitant à la rencontre les autres habitants de la ville.

2-2-3-4-2 AXE PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ:

La citoyenneté est une valeur présente tout autant dans les aspects éducatifs, de prévention ou de vie sociale de la Politique de la Ville. Proche de la participation des habitants si ardemment voulue

dans cette politique, cet axe permet donc une opérationnalisation concrète de cet objectif transversal.

La question de la citoyenneté présente cependant plusieurs facettes distinctes:

- L'éducation à la citoyenneté,
- La garantie pour chacun de pouvoir bénéficier de ses droits de citoyens,
- Le devoir de se comporter en membre d'une communauté nationale consensuellement,
- La possibilité d'exercer cette citoyenneté concrètement dans son quartier ou sa ville.

Plusieurs objectifs seront donc poursuivis à cet égard:

DÉVELOPPER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION AUX PRISES DE DÉCISIONS:

Cet objectif rejoint directement l'axe transversal de participation des habitants. cette transversalité a toujours été affirmée dans la Politique de la Ville mais plus rarement ou plus difficilement construite effectivement.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Salon a cependant accordé une grande importance à cette question et a soutenu des expérimentations concrètes qu'il est aujourd'hui possible de capitaliser et généraliser:

- Co-conception des programmes et projets de transformation urbaine
- Implication des jeunes dans la lutte contre les discriminations,
- Soutien aux initiatives d'habitants par un fonds de participation
- Soutien à l'implication de jeunes dans des dynamiques associatives (Contrats citoyens, chantiers jeunes).

Pour le contrat de ville, cet objectif recouvrira principalement la création des Conseils citoyens dans tous les quartiers prioritaires et dans les quartiers en veille active. La création, la composition et le fonctionnement de ces conseils seront exposés dans la partie 3-Gouvernance du Contrat de Ville.

Conformément à la Loi et aux directives de l'Etat pour ces conseils, ceux-ci seront créés dans chacun des quartiers. Ils réuniront des citoyens désignés par tirage au sort selon des procédures propres à Salon-de-Provence et à Berre L'Etang et des membres associatifs représentant les territoires.

A minima, ils assureront les missions prévues par le cadre de référence édité pour leur constitution, à savoir:

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- Favoriser la co-construction et le suivi des Contrats de Ville,
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Ces conseils seront organisés sous la responsabilité de chacun des deux maires des communes ayant des quartiers prioritaires.

Pour l'élaboration du contrat de ville, des habitants volontaires, issus des différentes actions participatives menées précédemment, ont été invités aux différentes commissions thématiques et se sont effectivement exprimés. Ces habitants préfigurent le conseil citoyen pour chaque quartier et ont assuré la représentation nécessaire dans l'élaboration du contrat.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat, l'intégration des représentants des habitants aux logiques de projet sera systématiquement recherchée. Les expériences participatives déjà menées permettent de tirer quelques enseignements et retours d'expérience facilitant cette intégration. ces expériences

pourront ainsi être généralisées, à l'initiative de chaque maître d'ouvrage, dans l'élaboration des nouvelles actions.

SUSCITER L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETÉ

L'expression de la citoyenneté est un objectif en soi qui sera développé selon des modalités diverses:

- En créant des espaces de savoirs, de débats et d'échanges autour des valeurs de la citoyenneté et de la République (dans l'esprit et le mode opératoire d'Assises).
- En soutenant ou créant des médias de proximité pour susciter, recueillir la parole des habitants, y donner sens, et valoriser les initiatives citoyennes.
- En développant des outils numériques favorisant cette expression et en recherchant une interactivité avec les élus, les maîtres d'ouvrages publics, avec les acteurs associatifs et entre les habitants
- En intégrant une dimension citoyenne dans les projets culturels.

Ces différents moyens sont des propositions concrètes non exhaustives. Les conseils citoyens auront à élaborer ces différents moyens, à les valider, voire à les faire vivre. Les associations seront également invitées à intégrer de manière systématique une dimension citoyenne à tous leurs projets, surtout ceux qui seront en direction des enfants et des adolescents.

FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA VIE COLLECTIVE

L'implication des habitants est un vecteur simultané d'exercice de la citoyenneté et de construction d'un lien social durable entre les habitants, ceux des quartiers, ceux de la ville et ceux de l'agglomération.

Pour atteindre cet objectifs, des moyens divers pourront être déployés:

- En Favorisant les échanges de services, de savoirs ou de pratique entre els habitants aux différentes échelles de territoire
- En soutenant des projets collectifs jeunes au service de l'intérêt général,
- En suscitant le bénévolat dans les actions associatives ou au service de cet intérêt général,
- En intégrant des logiques de participation et de citoyenneté dans les actions touchant le jeune public,
- En développant la coopération parents-école, dans et hors les murs.

Les conseils citoyens devront avoir un rôle moteur dans cette implication et dans l'émergence des initiatives des habitants. Là encore, le rapprochement entre les habitants de la ville et ceux des quartiers prioritaires sera impératif et cette volonté devra guider en permanence la conception et l'agrément des actions qui seront proposées. L'intérêt général devra être le commun dénominateur de ces projets en luttant contre les replis identitaires, générationnels ou communautaristes.

RÉHABILITER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE

Les valeurs de la République constituent le corpus des règles et des fondements qui assurent le vivre ensemble d'une société. La connaissance, le partage et la reconnaissance de ces valeurs sont essentiels pour qu'elles structurent cette société national ou locale.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'agir sur plusieurs registres pour que ces valeurs demeurent vivantes et reconnues:

- Développer des temps de formation, de sensibilisation et de débat entre les professionnels autour de la Politique de la Ville, sur les notions de "valeurs de la République" et de "vivre ensemble".
- Susciter des rencontres, des échanges, des conférences publics sur les différents thèmes de ces valeurs (liberté, égalité, fraternité, laïcité, solidarité, tolérance). La qualification des intervenants sur ces différents thèmes devra être reconnue.
- Permettre aux enfants et aux adolescents de reconnaître concrètement en quoi ces valeurs sont bénéfiques pour eux, pour leur famille, pour la société.
- Développant des parcours de découverte de ces valeurs et de leur mise en œuvre, mais aussi des institutions de la République, de l'Europe ou internationales

2-2-3-4-3 AXE VIE EN SOCIÉTÉ:

Cet axe vise à développer toutes les actions permettant une interrelation active entre les habitants des quartiers et de la ville en recherchant une mixité sociale, de genre, résidentielle, ou générationnelle.

La vie en société est l'un des piliers, avec le logement et l'emploi du bien vivre et de l'insertion sociale d'une personne. C'est pourquoi, aux côtés des objectifs de cadre de vie et d'emploi, le développement de la vie en société est l'une des très forte priorité de ce contrat. Sans vie sociale riche, il ne peut y avoir de vraie qualité de vie. La lutte contre l'isolement mais surtout la productivité de cette vie sociale sont les garants d'une insertion sociale réussie et de la construction d'une véritable communion d'intérêts au bénéfice de la ville, de ses quartiers et des individus.

RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Le renforcement des liens entre les habitants peut passer par des objectifs et des supports très divers. La richesse de la vie associative à toutes les échelles territoriales est le terreau de la diversité, de l'intensité et de la qualité de ces liens.

Notamment, le contrat de ville pourra promouvoir, éventuellement par le moyen du Conseil Citoyen, les actions permettant une interrelation entre des habitants souvent isolés(inter-générationnalité, mixité sociale et/ou résidentielle). Ces actions pourront s'appuyer sur les savoirs et savoir-faire des habitants et les valoriser.

Les taux de rotation sont importants dans ces quartiers. L'accueil des nouveaux habitants est essentiel pour faciliter leur meilleure insertion dans le tissu du quartier et de la ville.

Plus globalement, il sera nécessaire de favoriser les moyens et les supports d'échange entre les habitants des quartiers et de la ville, dans le but de renforcer la communication. Le conseil citoyen pourra également être maître d'œuvre de ces échanges.

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

Cette thématique vise également à permettre à tous les habitants de pouvoir accéder à l'information, à leurs droits et aux services publics en général. Un objectif visera donc à rendre l'information, notamment sur les services plus facile d'accès.

Il s'agira également de lever les freins à l'accès aux droits, par la mise en place d'accueils généraliste de proximité. En effet, la présence publique en première ligne est une garantie pour éviter toutes les tentations de repli, si souvent observées dans les quartiers sensibles.

On veillera également à faciliter la maîtrise de la langue française par les personnes non francophones (alphabétisation, Français langue étrangère), non seulement dans une optique professionnelle mais également pour faciliter l'insertion sociale, le suivi des études des enfants, la vie quotidienne.

Cette thématique recouvre également les actions de lutte contre les discriminations de tous ordres, par le moyen du Plan de Lutte Local qui deviendra intercommunal.

Pour l'ensemble de ce volet, les objectifs apparaissent commun à tous les territoires. Ils seront cependant déclinés de manière différente dans les deux villes et dans chaque quartier, en s'appuyant sur les spécificités locales, les ressources associatives et les volontés des élus en charge de ces questions. Les conventions territoriales à l'échelle des quartiers ne développeront ainsi que les spécificités potentielles qu'ils peuvent présenter en fonction de leur histoire, de leur projet propre, et de leurs ressources humaines.

La mobilisation des services et des moyens de droit commun, pour soutenir toutes ces améliorations sera nécessaire, notamment pour harmoniser les pratiques sur l'ensemble des territoires et ne pas créer un développement séparé, propres aux seuls quartiers prioritaires et en décalage avec les pratiques valant pour les autres quartiers.

2-3 Convention territoriale quartiers de Salon-de-Provence:

Cette convention comporte l'ensemble des objectifs s'appliquant aux quartiers prioritaire de La Monaque et des Canourgues et aux quartiers "en veille active" des Bressons-Blazots et de "Wertheim". Ils sont organisés selon les 3 piliers fixés pour les Contrats de Ville.

2-3-1 Objectifs communs à l'ensemble des quartiers:

2-3-1-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

En matière de cadre de vie, quelques objectifs communs aux deux quartiers prioritaires et au quartier des Bressons peuvent être énoncés. Majoritairement, les objectifs propres à ce pilier s'expriment soit à l'échelle de l'agglomération soit à l'échelle particulière de chaque quartier. Trois objectifs communs sont cependant partagés par les trois territoires:

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La plupart des logements sociaux des quartiers sensibles devront faire l'objet d'améliorations sur le plan de l'isolation des bâtiments.

Certains bailleurs ont déjà engagé ces réhabilitations ou en ont le projet à court terme. Priorité sera cependant donnée à l'opération de rénovation globale des Canourgues et au quartier prioritaire de La Monaque.

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITÉ

Les quartiers sensibles nécessitent tous une attention particulière en matière de qualité et de présence d'équipements publics adaptés. Des projets de création ou d'amélioration des équipements de plein air à destination des familles ou des enfants et des jeunes pourront ainsi être portés sur chacun des quartiers.

Pour chacun de ces projets, une méthode participative très renforcée sera mise en application, sur le modèle de l'Archipel ou des opérations de requalification de la rue de Vienne, par exemple. Il s'agit d'aller plus loin que la simple concertation mais d'associer pleinement les habitants à l'établissement du programme et à la conception même de ces lieux.

DIFFUSER LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES QUARTIERS

Les ménages les plus en difficulté sociale ou financière sont souvent les plus éloignés du développement durable. Cependant, ils en ont un besoin parfois plus prégnant, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la consommation d'énergie ou d'eau, ou l'accès à une nutrition équilibrée et de qualité.

Le Centre d'Animation du Vieux Moulin a développé depuis 10 ans, une expertise particulière dans l'éducation à l'environnement de personnes en précarité. Il a ainsi développé de nombreux projets à La Monaque et dans d'autres lieux de la ville et de l'agglomération: jardinage solidaire, compostage en quartier collectif, formation à la maîtrise de l'eau, etc...

Le contrat de ville se donne donc comme objectif de pouvoir diffuser ces méthodes et ces pratiques dans tous les quartiers sensibles et plus largement sur la ville et l'agglomération. La constitution d'un

pôle de compétence d'éducation au développement durable est un moyen pour pouvoir disposer d'une expertise exportable, auprès de publics fragiles, en mutualisant des moyens et en co-animant des actions sur ces thèmes dans tout le territoire.

2-3-1-2 Pilier emploi et développement économique:

L'ensemble des objectifs de la convention territoriale d'agglomération s'appliquent évidemment aux quartiers prioritaires. Cependant, pour les quartiers de Salon, certaines spécificités exigent des réponses plus limitées territorialement.

FAVORISER UN REPÉRAGE ET UNE PRISE EN CHARGE PRÉCOCE DU PUBLIC SORTANT ÉDUCATION NATIONALE SANS SOLUTION ET SANS QUALIFICATION.

Un nombre significatif de jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification. L'éducation nationale s'attache à repérer ces jeunes mais on observe souvent un décalage entre la sortie effective du jeune et son repérage et ce délai peut entraîner des conséquences d'isolement lourdes pour le jeune, voire un risque de glissement vers des comportements délinquants.

Il est donc indispensable de renforcer un repérage plus précoce et surtout d'élaborer des réponses en direction de ce public. La mobilisation de tous les partenaires est indispensable afin de permettre à la fois un repérage efficace des publics et une proposition de prise en charge adaptée aux problématiques et besoins individuel des jeunes.

La mise en œuvre d'accompagnement très individualisés, au travers du "Parcours Seconde Chance" est la réponse majeure à cette problématique.

Pour un certain nombre de cas, l'orientation vers l'apprentissage représenterait une solution efficace. La mobilisation des moyens de droit commun pour un dispositif local co-construit apparaît nécessaire. L'objectif étant d'une part de pouvoir orienter les jeunes dans le cadre d'un parcours global d'insertion et d'autre part de sécuriser l'entrée en parcours (engagement de l'entreprise d'accueil) et la persévérance du jeune.

FAVORISER UN MEILLEUR ACCÈS DU PUBLIC DES TERRITOIRES AUX DISPOSITIFS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

La mobilité internationale dans un parcours d'insertion ou de qualification peut être un atout pour les jeunes. Toutefois, les acteurs démontrent que cette mobilité est plus difficilement accessible aux jeunes vivant dans les quartiers sensibles.

Il est donc opportun de renforcer l'accessibilité de ces dispositifs par:

- L'amélioration de la diffusion de l'information auprès du public.
- Un meilleur accompagnement pour les projets du public.
- Une meilleure identification des relais locaux pour valoriser ces possibilités.

Là encore, il convient de mobiliser les moyens de droit commun, tant sur le plan humain (personnel des acteurs-relais) que sur le plan des aides financières existantes. Un travail d'identification des volumes de mesure à mobiliser sera utile pour traduire concrètement cet objectif.

ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS FRAGILISÉS VERS LES RÉPONSES DE DROITS COMMUN PAR DES PRISES EN CHARGES ADAPTÉES ET DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

De nombreuses aides au retour à l'emploi sont disponibles pour tous les demandeurs d'emploi. On observe cependant que, selon les publics (jeunes, seniors, femmes), l'accès à ces actions est

déficitaire dans les quartiers prioritaires. Les personnes sont en général connues des acteurs de l'emploi mais ne sont pas inscrits dans une démarche construite et continue. Au contraire, on constate que beaucoup parmi ces publics plus fragiles ont tendance à s'isoler et se trouvent enfermés dans une situation très défavorable.

Il est donc primordial de renforcer l'accès aux services et aux acteurs de droit commun.

Pour cela, plusieurs pistes seront mises en œuvre :

- Le dispositif Seconde Chance permettant, par un parcours individualisé de recréer un lien entre le jeune et les services de l'emploi, dans un accompagnement de proximité très fortement individualisé et continu.
- La création d'espaces d'accueil "emploi" dans les quartiers, pour faciliter la reprise de confiance, le contact avec les services et la familiarisation avec les nouveaux outils de recherche. Ces lieux pourront être animés par l'intervention de conseillers de Pole Emploi ou d'autres acteurs. Ils sont plus particulièrement destinés aux demandeurs seniors ou au public féminin en rupture d'emploi longue. L'objectif de ces espaces est de lutter contre l'isolement des demandeurs d'emploi.

La mobilisation des moyens de droit commun pourra éventuellement être formalisée par des conventions entre la communauté d'agglomération, la commune et les acteurs spécialisés.

2-3-1-3 Pilier Cohésion Sociale:

2-3-2-1-1 VOLET EDUCATION

Pour les quartiers de Salon, l'éducation est une priorité affirmée de la politique de développement social global, notamment en ce qui concerne la facilitation de l'accès des enfants aux propositions éducatives présentes sur la commune.

L'ensemble des objectifs fixés par la convention territoriale de l'agglomération seront applicables dans les zones sensibles de la commune.

2-3-2-1-2 VOLET SANTÉ

Concernant le volet du Contrat, l'Atelier santé ville de Salon de Provence et le Plan Local de Santé publique fixent les objectifs pour le Contrat de Ville. Celui-ci participe à la politique globale de santé en réduisant les écarts propres aux quartiers prioritaires.

Les inégalités sociales et environnementales de santé se construisent socialement, il est donc possible d'agir pour les modifier.

L'action publique dans les quartiers en matière de santé, consiste à veiller au développement de la promotion de la santé et de la prévention, à favoriser l'accès aux soins et enfin à contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

La politique régionale de santé conduite par l'Agence Régionale de Santé PACA s'appuie sur un plan stratégique qui a pour priorité la réduction des inégalités de santé.

Une attention redoublée dans la mobilisation des financements ARS au bénéfice des quartiers en Politique de la ville (QPV) par nature prioritaire, privilégieront les thématiques de l'accès aux soins de proximité et les actions développées dans le cadre du schéma de prévention, mais aussi la promotion des actions santé-environnement.

Bien entendu ces orientations priorisées s'inscrivent en convergence des politiques, des dispositifs et des outils développés par les différents acteurs et partenariats existants sur le territoire de la commune de Salon de Provence.

Ces articulations absolument nécessaires, permettent d'influer durablement sur des contextes et des environnements favorables à la santé.

Les collectivités (commune, EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional...) au travers des différentes compétences exercées dans de multiples domaines : logement, aménagement urbain, cohésion sociale, petite enfance..., ont un rôle clé pour la santé publique.

Cela implique en termes d'approche dans le cadre du droit commun :

- De prendre en compte la santé dans chacune des politiques locales et, de rompre avec une action sectorisée voire fragmentée, pour gagner en efficacité.
- De créer des environnements favorables à la santé, en améliorant la qualité de vie de chacun.
- De comptabiliser les synergies, les investissements qui impactent et améliorent la santé de la population.

Sans réelle interaction entre les politiques d'exception et celles menées dans le cadre du droit commun, les actions développées autour de la thématique santé ne peuvent avoir une efficacité aboutie et durable.

Cet impératif s'impose à tous les acteurs institutionnels qu'ils soient locaux, départementaux ou régionaux.

Les objectifs, en matière de santé s'énoncent donc comme suit :

Développer la prévention des troubles précoces de l'apprentissage et du comportement.

Chiffres tirés du diagnostic ASV :

- - Troubles du langage à 4 ans : Canton 14,1%, Salon 15,4% Marseille 16,2 %.
- - Taux d'enfants à risques de troubles ou difficultés d'apprentissage à 6 ans : Salon 20,4%,
- QPV école St Norbert 22%, école des Canourgues 25%, Monaque 33%, Bressons Blazots 35%
- - Des taux de redoublement un peu plus élevés que dans le département notamment en 6ème et quatrième.

Problématique :

- - Difficultés d'accès aux soins des enfants présentant des troubles et difficultés d'apprentissage et troubles du comportement.
- - Carence de suivi et d'accompagnement des enfants repérés à risque à 4 et 6 ans par le corps médical ou enseignant.
- - Des troubles qui se révèlent importants au collège.

Objectif opérationnel.

- Poursuivre la dynamique permettant aux professionnels relais, de participer au repérage précoce des troubles de l'apprentissage et du comportement dès le plus jeune âge de 0 à 6 ans. Accompagner les familles et les enfants vers les dispositifs de prises en charge.
- Travailler en lien et en partenariat avec le réseau parentalité.

L'hygiène de vie et la prévention des conduites à risques

Chiffres tirés du diagnostic ASV :

- Taux d'enfants en surpoids à 2 ans : 3,4 % pour la commune, 20 % pour les enfants de 4 ans sur certains quartiers de la ville (Canourgues, Michelet, Blazots).
- Taux d'enfants en maternelle présentant une obésité ou un risque d'obésité : 8% sur l'ensemble de la ville, 21,6 % pour le quartier des Canourgues et 6% pour le quartier de la Monaque.
- L'hygiène bucco-dentaire : le taux de dents cariés à 4 ans est de 7% pour la commune, contre un pourcentage élevé sur le quartier des Canourgues (+ 14% sur l'école des Canourgues et 31% sur l'école St Norbert).
- Concernant les adolescents, les besoins de soutien et d'écoute sont très importants, ils concernent 40% d'une file active (reçue par la MDA) constituée à 2/3 de filles.
- La part des jeunes déclarant avoir des idées suicidaires au cours des 12 derniers mois est particulièrement importante chez les collégiens (1 sur trois), deux fois moins fréquentes chez les plus âgés : 16% chez les lycéens, 16% des 16-19 ans et 10% des 20-25 ans en insertion. Les passages à l'acte restent néanmoins minoritaires, tandis que les hospitalisations pour alcoolisme excessif tendent à progresser (Données tirées des jeunes Salonais reçus par la MDA).
- Les pratiques de contraception sont peu cohérentes, le recours aux IVG est en légère baisse (IVG globale -20%), la contraception d'urgence est en revanche banalisée.
- Les jeunes adultes notamment en insertion ont un recours aux urgences hospitalières plus fréquent (données PASS CHG Salon de Provence).

Objectif opérationnel.

- Mise en place de programme de promotion et d'éducation à la santé touchant les enfants et jeunes fréquentant l'école élémentaire, le collège, le lycée et les organismes de formation. Avec en priorité des programmes permettant l'adoption de comportement favorables à la santé (en particulier l'équilibre alimentaire, l'activité physique, la santé bucco-dentaire) et, en fonction de l'âge la promotion de la vie sexuelle et affective harmonieuse.
- Développer des continuités dans les interventions réalisées sur les structures de proximité fréquentées par les jeunes et leurs parents
- Développer des actions de santé communautaire afin de contribuer à l'appropriation de la santé par les jeunes.

- Renforcer les compétences psychosociales des enfants, des adolescents et jeunes adultes.
- Développer l'écoute et la promotion des questions de santé à destination des parents.

La prévention et l'accès aux soins des personnes vulnérables.

Les ressorts du développement de l'exclusion, mais aussi les contraintes économiques placent de nombreuses personnes en situation de renoncement, ou d'absence de perspectives, certains nous disent qu'ils sont « assignés à résidence ».

Elles fréquentent ou non les structures de proximité, passent sur les stands d'informations lors des actions « hors les murs », elles sont à l'évidence en grande difficulté d'accès aux soins de santé primaire, et parfois souffre d'un profond mal être généré par les difficultés qu'imposent la précarité, la carence alimentaire, le logement ou son absence.

Notre connaissance partielle de ces publics, auquel s'ajoute le cloisonnement fonctionnel des secteurs sanitaires et sociaux qu'il soit institutionnel ou associatif, rend parfois complexe la prévention, le repérage, l'orientation et la prise en charge.

La psychiatrie souvent identifiée à tort comme seule structure d'orientation (confusion souffrance psychique et maladie psychiatrique), n'est pas en mesure de répondre à des situations qui relèvent d'autres dispositifs et de soutien et d'aide.

La construction du réseau Santé Précarité puis la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale, permet aujourd'hui l'émergence d'échanges, d'outils et d'actions collectives en faveur de ces publics très isolés, cette dynamique reste cependant à consolider.

Chiffres tirés du diagnostic ASV :

- Les allocataires CAF à bas revenus représentent plus de 30% des allocataires de Salon de Provence, les bénéficiaires de la CMU base et complémentaire sont en constante progression.
- L'activité de la PASS du CHG de Salon compte une majorité de femmes 60%, beaucoup d'adultes jeunes (80% ont – de 45 ans), 25% sont sans titre de séjour.

Près de 49% des patients de la PASS sont hébergés chez un tiers, 68% sont précaires et isolés. 30% ont une absence de couverture sociale et 17% ne parlent pas français.

- La désaffiliation de mutuelle dus à une diminution des ressources financières et aux pertes d'emploi touche majoritairement les plus de 50 ans, cette situation entraîne un renoncement aux soins notamment dentaires (40% des publics avaient besoin de prothèses dentaires).

Objectif opérationnel.

- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des populations précaires et vulnérables, notamment par des démarches d'aller vers, de forum...
- Poursuivre le conventionnement proactif existant entre la CPAM et le CCAS, avec pour objectif d'offrir une meilleure couverture de ces publics par les dispositifs CMU c et l'ACS.
- Concernant les jeunes adultes en insertion et en lien avec la Mission Locale, organiser des actions permettant de faire connaître aux publics fréquentant les structures de formation

ou d'insertion les dispositifs favorisant l'accès au droit et à la santé. Mobiliser et construire un partenariat proactif avec la CPAM, le CCAS et la Mission Locale.

- Créer une dynamique partenariale permettant aux acteurs sanitaires et sociaux de consolider un rendez-vous avec la population dans l'espace public.
- Améliorer l'accès au dépistage, au suivi vaccinal et aux soins bucco-dentaire.
- En cas de besoin pour les personnes les plus éloignées, il est nécessaire d'envisager leur accompagnement vers les dispositifs de droit commun.

La prévention et l'accès aux soins des personnes vulnérables : favoriser l'accès aux soins de premiers recours

L'accès aux soins de premier recours (médecine généraliste, infirmier libéral, pharmacien notamment...) constitue un enjeu fondamental en termes de prévention et d'accès aux soins des personnes les plus vulnérables.

L'offre de soins, les seuils de distance et sa densité au niveau des quartiers de la ville laisse entrevoir à moins de 5 ans, la nécessité d'accroître l'accès aux soins de premier recours.

Un simple constat du vieillissement et des départs prochains à la retraite des médecins généralistes sur le quartier des Canourgues, place ce quartier dans une perspective de développement de ce type de réponse et d'outil.

Un diagnostic étayé viendra confirmer cette hypothèse de travail.

Objectif opérationnel.

- Favoriser l'implantation de maison de santé pluridisciplinaires ou maison régionale de santé en s'appuyant sur l'expérience initiée sur le quartier de Bel Air sur les périmètres de vie des quartiers en Politique de la Ville
- Accompagner les démarches visant à l'émergence de ces réponses sur les secteurs identifiés.

Améliorer et accompagner les prises en charge des addictions

Les besoins repérés.

Les consommateurs de tabac, d'alcool, de produits illicites, de médicaments souffrant d'addictions et/ou susceptibles de basculer dans une consommation excessive nécessitent des prises en charge décroisées. C'est particulièrement fondé pour les personnes en grande difficulté, éloignées du soins, mais aussi pour les jeunes et adultes dont les consommations se banalisent et se généralisent.

Objectif opérationnel.

- Participer à la coordination des dispositifs de soins et de prévention des addictions, en développant et impulsant le partenariat et la collaboration entre les acteurs.
- Promouvoir les dispositifs de prise en charge et actions de formation, d'information concourant à améliorer le repérage et la connaissance des orientations possibles

- - Assurer le repérage et l'intervention précoce des « primo-usagers ».
- - Réduire les risques liés aux consommations excessives notamment chez les adolescents et les jeunes adultes.
- - Améliorer le repérage précoce des consommations par les professionnels de proximité.

Repérer, accompagner et réduire les risques de rupture pour mieux vivre avec des troubles psychiques.

Les besoins repérés.

Les premiers travaux du Conseil Local en Santé mentale soulignent que les troubles psychiques génèrent souvent :

- - une incapacité à demander de l'aide, à consentir et s'engager durablement dans le soin, augmentant de facto la vulnérabilité des personnes,
- - des inégalités d'accès aux soins,
- - des formes de stigmatisation, de discrimination, amenant parfois à l'incompréhension et au jugement de valeur,
- - de l'exclusion, allant jusqu'à la rupture d'hébergement et l'errance...

(...)

Le CLSM est la pierre angulaire de l'action en santé mentale.

Objectif opérationnel.

- **Permettre l'expression de la souffrance et du mal-être dans les QPV.**
- - Eviter les ruptures de parcours et favoriser la continuité des suivis par les professionnels.
- - Pour les adolescents et jeunes majeurs en souffrance psychique, favoriser le lien et la première évaluation par la MDA.

2-3-2-1-3 VOLET PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Les objectifs du contrat de ville pour ce volet s'inscrivent dans le prolongement de la Stratégie Locale signée en 2009 et que la commune souhaite renouveler. L'apport du contrat de ville vise à réduire les écarts constatés en cette matière entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville.

Trois grands axes composent le dispositif du contrat de ville:

- L'accès aux droits et l'aide aux victimes,
- La réduction des tensions dans les quartiers par une prévention situationnelle adaptée,
- La prévention de la délinquance et de la multi-réitération.

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'AIDE AUX VICTIMES

Cet aspect relève plus particulièrement de la convention territoriale de l'agglomération. Cependant, Salon a développé depuis 2002 une Maison de Justice et du Droit, extrêmement fréquentée et dont les services doivent être maintenus, voire développés.

En matière d'accès aux droits, on peut ainsi relever qu'aucun dispositif propre au droits des étrangers n'est présent sur le territoire communal. Le contrat de ville peut donc se donner comme objectif de développer un tel dispositif. Une réflexion plus poussée devra déterminer si la MJD est le lieu le mieux adapté pour ce type d'action.

Globalement, ces services ont une portée plus large que les seuls quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il apparaît donc judicieux et nécessaire de pérenniser ces actions par des financements de droit commun plutôt que par des crédits spécifiques.

LA RÉDUCTION DES TENSIONS DANS LES QUARTIERS PAR UNE PRÉVENTION SITUATIONNELLE ADAPTÉE,

Ce volet est extrêmement important pour les quartiers sensibles. De nombreuses tensions se manifestent régulièrement dans ces territoires (dégradations volontaires, violences urbaines, tensions liées à l'économie souterraine).

Plusieurs lieux sont identifiés sur chaque quartier :

- Place des Anciens Combattants et rue Prince des Baux aux Bressons,
- Immeuble Renaissance et Saint-Norbert aux Canourgues, ainsi qu'à proximité du Mas Dossetto,
- Entrées d'immeubles à La Monaque

Il s'agira plus particulièrement dans le cadre de cet objectif général de :

- Renforcer l'identification des lieux et des activités conduites par les groupes qui les occupent,
- Réduire ces occupations et détournements d'usage posant problème aux habitants,
- Remobiliser les jeunes concernés dans des dynamiques de projet leur permettant de se détourner d'éventuelles motivations d'intimidation ou de délinquance,
- D'améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants en réduisant les tensions.

Cette intervention pourra passer par un éventail d'actions ciblées : mise en place de chantiers éducatifs, facilitation des premières expériences professionnelles, développement de projets individuels, soutien aux familles, veille sociale.

L'observation:

Par ailleurs, un observatoire de la tranquillité publique sera mis à l'étude, afin de permettre une meilleure analyse et une meilleure réactivité des services de sécurité. Une cellule sera également constituée pour faire vivre cette démarche, développer le contact avec les habitants et renforcer les coopérations nécessaires entre acteurs de la vie locale et services de sécurité.

L'amélioration de la sûreté des espaces:

Globalement, la sécurité est souvent trop peu prise en compte dans les aménagements de l'espace public. Des réflexions sur la sûreté de ces espaces ou de certains équipements ont déjà été menées à Salon-de-Provence. Ces pratiques peuvent être généralisées avec succès.

Notamment, de telles démarches devraient permettre d'améliorer la sûreté des différents équipements de proximité qui font souvent l'objet de pressions et d'intimidations de la part de groupes de jeunes, dans une dynamique d'appropriation du territoire. Plus globalement, le recours à un "référént sûreté" de la Police Nationale lors de grands aménagements ou de constructions nouvelles est une plus-value qu'il faut capitaliser.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA MULTI-RÉITÉRATION.

Plusieurs principes peuvent dicter le cadre d'action le cadre de cet enjeu selon les publics:

- Repérer le public primo-délinquant et multi-réitérant, pour l'accompagner vers les dispositifs existants ou à renforcer,
- Développer des réponses rapides et adaptées à la primo-délinquance. En effet, la prise en charge immédiate de ce public évite dans une grande majorité de cas la réitérance. Une collaboration étroite entre services de justice, de police, et sociaux est à ce titre nécessaire pour garantir effectivité et efficacité des réponses,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes multi-réitérants, ainsi qu'une prise en charge éducative renforcée, pour les aider à se détacher de leurs comportements délictuels. Il s'agira notamment d'accompagner plus efficacement ces personnes vers les dispositifs instaurés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ces actions pourront également concerner des mineurs et jeunes majeurs sortant de prison et revenant sur les territoires.
- Fournir un soutien éducatif aux familles de ces enfants et de ces jeunes, notamment en impliquant les services et associations locales,
- Renforcer les moyens et les acteurs de la prévention spécialisée, soit en termes humains soit en termes de moyens d'action : chantiers éducatifs, prise en charge éducative renforcée.

Plusieurs orientations opérationnelles sont envisagées pour construire cet axe:

- **Développer la présence éducative en pied d'immeuble**

Beaucoup d'actions diverses contribuent à prévenir les conduites à risques, surtout pour les adolescents et les jeunes: actions de prévention en santé, actions de développement de la citoyenneté, actions éducatives. Cependant, pour prévenir les passages à l'acte, il convient de mieux cibler les publics susceptibles de conduites délinquantes et d'adapter les dispositifs à ces publics, très souvent en voie de marginalisation et difficiles à capter par les structures éducatives.

L'objectif majeur de ce volet consistera donc à renforcer les dispositif de présence éducative dans l'espace public et en pied d'immeuble. Pour cela, il est impératif de développer une veille sociale sur le terrain aux lieux et aux heures de présence des jeunes. Une coopération entre les structures au sein de cellules de veille eput permettre d'adapter ces interventions et de les développer. Toutefois, le renforcement des équipes d'éducateurs de prévention apparaît incontournable. Aujourd'hui, seuls trois éducateurs interviennent sur la ville, ce qui apparaît nettement insuffisant au vu des difficultés rencontrées. Les signataires devront donc s'attacher à un renforcement de ces équipes.

Des dispositifs spécifiques, autour des lieux sensibles sont certainement à développer, sur le modèle des co-interventions qui ont été développées à La Monaque en 2014 et 2015. Il s'agit d'aller à la rencontre du public et de proposer des supports d'intervention qui peuvent remporter l'adhésion de

ces jeunes qui ont tendance à s'isoler, à se refermer sur le groupe et à commettre des actes délictueux, essentiellement du fait du désœuvrement et de l'absence d'encadrement.

- **Développer les chantiers éducatifs et les parcours individuels d'insertion:**

Les chantiers éducatifs et chantiers jeunes sont également des solutions qui donnent satisfaction, notamment lorsqu'ils sont intégrés aux parcours individuels des jeunes proposés dans le cadre du Programme Deuxième Chance. Ce programme, relevant du pilier Emploi, est une action à très forte plus-value préventive. En effet, le public qu'il vise est le public en voie d'isolement au pied des immeubles et, seul un accompagnement individuel renforcé et amorcé sur place est en mesure de faire progresser ce public vers l'emploi, hors des voies de délinquance.

Là encore, la limite de ces dispositifs est celle du nombre d'encadrants potentiels suffisamment formés. Seuls des éducateurs ou des animateurs de prévention confirmés peuvent mener ces actions et leur nombre est aujourd'hui trop réduit pour mener de front de telles actions et une présence de terrain préventive continue.

2-3-1-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE

A l'échelle de l'ensemble des quartiers, ce volet ne présente pas de spécificité particulière. Les principes posés au niveau de l'agglomération sont applicables.

2-3-2 Objectifs propres aux Canourgues:

2-3-2-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

Pour ce pilier, le projet des Canourgues recouvre le programme de rénovation urbaine proposé à l'ANRU. Ce projet est décrit plus en détail dans le protocole de préfiguration de l'opération joint en annexe au présent contrat de ville. Ce protocole demeure cependant provisoire: il présente le projet de rénovation urbaine "sur le fond", mais des compléments techniques et financiers devront lui être adjoints d'ici le mois d'octobre 2015.

Seuls les grands objectifs seront donc rappelés. Le projet "Canourgues 2030" s'articule autour de trois axes majeurs:

- Faire des Canourgues un pôle structurant du Nord de la commune.
- Renforcer la qualité résidentielle du quartier
- restaurer socialement et fonctionnellement la partie sud-est du quartier qui regroupe les plus graves dysfonctionnements urbains et sociaux

FAIRE DES CANOURGUES UN PÔLE STRUCTURANT DU NORD DE LA COMMUNE.

Cette volonté repose sur le fait que les Canourgues sont le quartier qui bénéficie du plus grand nombre et de la plus grande diversité d'équipements de la commune, en dehors du centre-ville. Outre des équipements de proximité, il héberge de nombreux équipements dont la vocation dépasse largement le quartier: centre des impôts, commissariat de police, service santé-environnement, sécurité sociale, Poste.

Par ailleurs, les centres commerciaux drainent une population provenant de tout le nord de la ville et d'autres communes.

La volonté est donc de renforcer ce rôle de pôle structurant, par des moyens multiples:

- En restructurant et redynamisant le centre commercial Cap Canourgues,
- En créant un point de transport intermodal au Cap Canourgues
- En améliorant l'accessibilité du quartier par des voies pénétrantes, la création d'un parking-relais avec navette vers la ville, le renforcement des liaisons douces
- En cherchant à compléter l'échangeur autoroutier de Salon-Nord, aujourd'hui incomplet. Cet aménagement réduirait de 4000 le nombre de véhicules transitant dans le quartier dont une grande partie de véhicules lourds, néfastes pour les habitants, mais permettrait également, en lien avec le parking-relais d'attirer des personnes travaillant à Salon-de-Provence, en vue de l'attractivité du centre Cap Canourgues.
- En développant un pôle d'attraction au sud entre le carrefour Leader-Price et l'emplacement du Saint Norbert
- En permettant l'installation d'entreprise dans ce dernier pôle
- En créant un pôle social et culturel agissant à la fois en proximité et à l'échelle de la ville pour soutenir le programme expérimental Art-Culture et Territoire

RENFORCER LA QUALITÉ RÉSIDENNELLE DU QUARTIER :

Les Canourgues sont un quartier particulier qui joue un rôle d'accueil et d'étape dans les parcours résidentiels. De nombreux parcours se sont commencés aux Canourgues et parfois poursuivis par l'acquisition d'un logement en copropriété.

Aucun autre quartier de la ville ne bénéficie d'autant de commodités de la vie quotidienne. Le transport y est le plus fréquent et le plus efficient de la ville. La typologie d'habitat du quartier correspond par ailleurs aux Catégories socio-professionnelles (CSP) majoritaires de la ville, c'est-à-dire les ouvriers et employés et agents de maîtrise. On conçoit donc que ce parc de quelques 3700 logements ait une importance toute particulière en répondant à la demande majeure des habitants.

L'un des axes permettant de garantir une bonne qualité résidentielle consiste à favoriser la meilleure mixité sociale possible. Pour cela, il sera nécessaire de promouvoir, dans la partie Est, de nouvelles opérations de logements, en dehors du logement HLM: accession libre, accession sociale, PLS.

Il est donc primordial que cette qualité résidentielle, composée à la fois d'un logement de qualité, d'équipements de proximité, de services quotidiens, d'une vie sociale riche soit maintenue, voire développée pour rendre le quartier plus attractif.

Pour cela le projet Canourgues 2030 envisage des interventions très diverses, telles que:

- L'amélioration des logements sociaux, notamment sur le plan de la performance énergétique,
- Le soutien à l'amélioration des copropriétés anciennes qui sont nombreuses et de grande taille. Notamment, il apparaît judicieux de mettre en place un système d'observation des copropriétés anciennes pour prévenir leur dégradation par des mécanismes préventifs adaptés.
- L'amélioration du chauffage urbain qui ne satisfait pas les usagers et empêche aujourd'hui toute rentabilisation d'une isolation des bâtiments,
- Le renforcement des services de proximité, tels qu'un accueil généraliste de la population ou des lieux-ressources pour les demandeurs d'emploi (cf pilier emploi)
- Une amélioration des transports urbains, avec des interconnexions de lignes, le passage des bus urbains sur le Bd des Nations-Unies pour desservir la partie Est de la zone,
- L'amélioration des pôles commerciaux,
- La création d'une maison médicale pluri-disciplinaire (cf pilier cohésion sociale, volet santé)

- La consolidation d'un pôle associatif et culturel au cœur du quartier (nouvel équipement et immeuble Renaissance rénové).
- L'amélioration des espaces de proximité en développant l'image "d'habitations dans un parc urbain". Cette orientation va de l'amélioration des pieds d'immeuble à la création d'un cheminement de loisir sur les coteaux et la mise en valeur de la pinède de la Bastide Haute,
- Le soutien à toutes les initiatives collectives enrichissant la vie de quartier, en se basant sur l'intérêt collectif, la construction d'une appartenance commune et à l'exclusion de toute démarche communautariste.

La volonté générale est de faire de ce quartier un quartier agréable à vivre, tant sur le plan du logement que de l'espace urbain, des services et de la vie sociale. Ce dernier aspect est d'ailleurs le plus important car il est seul à pouvoir garantir la formation d'un ciment social fort, d'une appartenance commune construite par les habitants eux-mêmes. Le projet urbain n'est qu'un outil au service du projet humain et social. Cette volonté correspond pleinement à l'atteinte des objectifs-cibles d'un éco-quartiers. Ces objectifs seront systématiquement mis en application.

La qualité de vie d'un quartier se mesure d'abord à la richesse et la qualité de sa vie sociale. Le programme Art-Culture et Territoire en est le fil rouge en permettant aux habitants d'intervenir pour la construction de l'image de leur quartier dans une démarche culturelle et artistique porteuse d'échange et de vie sociale. Les valeurs communes se construisent ensemble et ce sont elles qui fédèrent les citoyens de demain dans ce quartier.

RESTAURER, SOCIALEMENT ET FONCTIONNELLEMENT LE SUD-EST DU QUARTIER :

Le diagnostic posé en première partie du présent contrat présente les dysfonctionnements urbains et sociaux que connaît cette partie des Canourgues.

Face à ces difficultés graves et irréversibles, il apparaît essentiel de requalifier entièrement cette zone et de rompre avec une histoire marquée de ségrégation urbaine et sociale. L'enraiment de la dérive de paupérisation n'est possible qu'en transformant profondément l'aspect et les fonctions de cette partie du quartier.

L'ambition posée par les élus est exigeante. Elle consiste à faire de cet endroit un point fort de l'attractivité des Canourgues par des actions très volontaristes, en:

- Procédant à la démolition intégrale du Saint-Norbert,
- En recréant un axe d'attraction entre le carrefour sud et l'emplacement du Saint-Norbert,
- Diversifiant les fonctions urbaines à cet emplacement en y installant des entreprises et des équipements à usage public tels qu'une maison médicale.
- Changeant totalement d'image par une dédensification forte, un raccordement vers les terrains situés plus à l'Est qui constitue des réserves d'urbanisation de qualité et en visant des reconstructions de haute qualité. La diversification sociale et de l'habitat de cette zone est un objectif majeur de la ville. Aucun logement social ne sera reconstruit sur le site.
- Désenclavant cette partie du quartier en créant des voies de circulation douce Est-Ouest. Ce désenclavement passera également par la mise en place d'une ligne de transport urbain sur le Bd des Nations Unies, jusqu'ici non desservi. La création d'une telle voie en prolongement du mail Aranda de Duero exige la démolition d'une partie du Renaissance.
- Développant la fonction sociale et culturelle de la place de l'Europe et de l'immeuble Renaissance, ainsi qu'en créant un nouvel équipement attractif.

- Revalorisant les coteaux par la création d'un cheminement de promenade, d'un parcours de santé et en y accueillant quelques opérations de logement à haute qualité, bien que destinés à des ménages modestes.
- En y éradiquant les trafics à la fois par un urbanisme plus sûr et par des opérations de sécurisation inscrites dans le long terme,
- Requalifiant l'école Saint-Norbert, nouvellement classée en REP et dont les effectifs vont varier de manière importante à la suite de la démolition du Saint-Norbert, où les familles sont nombreuses.

Cette partie de l'opération est la plus lourde techniquement et financièrement. Elle doit par ailleurs totalement s'articuler avec le projet d'éco-quartier et le projet social conduit sur l'ensemble du quartier (quartier de veille active compris).

Actuellement, plus on se dirige vers l'Est dans le quartier, plus la qualité diminue, tant pour les logements que pour les espaces et la qualité des équipements. La volonté politique est d'inverser cette situation et de faire de la partie Est, grâce à la démolition et grâce à la mise en valeur des coteaux, la partie la plus qualitative du QPV. Il s'agit d'une ambition élevée qui nécessitera une mobilisation de tous les acteurs publics. Elle s'inscrit par ailleurs dans une approche réellement globale du quartier et de cette zone dans le quartier et dans la ville.

Cette partie du projet Canourgues 2030 représente la priorité la plus élevée de l'ensemble des interventions souhaitées et constitue clairement le cœur de l'opération. En effet, sans cette transformation, l'ambition globale du projet ne peut pas être tenue.

2-3-2-2 Pilier emploi et développement économique:

Les objectifs décrits ci-dessous sont propres au quartier des Canourgues, du fait de leur liaison avec l'opération de rénovation urbaine souhaitée pour ce quartier.

FAVORISER UNE MEILLEURE INSERTION DANS LES CHANTIERS GÉNÉRÉS PAR LA RÉNOVATION URBAINE

L'opération de rénovation urbaine va générer de multiples opérations de construction ou d'aménagement, publics ou privés. Il est important que ces chantiers puissent bénéficier aux habitants du quartier, en termes d'embauche.

Pour cela, deux moyens pourront être développés dans le cadre d'une charte pour l'emploi annexée à la convention de rénovation:

- L'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics. Un travail en amont de sensibilisation et d'aide aux entreprises devra être mené pour rendre ce moyen plus efficace et plu sûr.
- La référence à la convention de promotion de l'emploi, préparée avec le secteur du BTP pourra permettre de générer des postes en insertion et de les intégrer dans les parcours de retour à l'emploi.

Dans tous les cas, il sera important de bien cerner les volumes d'emploi et les processus d'accès à ces emplois.

FAVORISER L'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES SUR LE QUARTIER DES CANOURGUES

Un second volet de la rénovation urbaine porte sur l'installation d'entreprises nouvelles dans le quartier. A l'emplacement du Saint-Norbert, la volonté municipale est de diversifier les fonctions, notamment en accueillant des entreprises.

En préalable, il est nécessaire de bien cerner les capacités du marché de l'immobilier d'entreprises à valoriser ce site. Une étude de potentiel a donc été confiée à l'EPARECA, signataire du présent contrat pour déterminer quel type d'immobilier d'entreprises pourrait être créé à cet emplacement: surface, prix, typologie, segment.

En parallèle, il est nécessaire de se pencher sur le besoin existant ou non de créer une structure d'accueil de créations d'entreprises, de type pépinière ou incubateur.

SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'OFFRE COMMERCIALE DU QUARTIER DES CANOURGUES

Le projet de rénovation urbaine des Canourgues entend renforcer l'attractivité du quartier des Canourgues pour structurer tout le nord de la commune. L'offre commerciale est à ce titre un atout très important et déjà présent dans le quartier.

Deux sites sont ainsi identifiés pour développer ces polarités:

- Le Cap Canourgues. Une étude avec l'EPARECA est en cours afin de déterminer les possibilités de restructuration, de dynamisation et éventuellement de développement de ce centre commercial. Comme beaucoup de centres commerciaux en quartiers sensibles, Cap Canourgues souffre d'une composition urbaine défavorable et son évolution appelle une transformation profonde.
- Le carrefour Sud du quartier est également un lieu de polarité qui peut être entraîné par l'existence de commerces et par la diversification des fonctions urbaines au Saint-Norbert. De fait, des interventions seront nécessaires pour mettre en valeur cet espace et dynamiser les fonctions commerciales.

A la différence d'autres sites en rénovation urbaine globale, le quartier des Canourgues ne propose pas d'avantages fiscaux et sociaux. Il est donc important de bien cibler quel types d'activités, de commerces ou de services pourront à la fois trouver une viabilité en élargissant la zone de chalandise et améliorant le service de proximité pour les habitants du quartier.

2-3-2-3 Pilier Cohésion Sociale:

Le quartier des Canourgues bénéficie globalement d'une réelle vie sociale. En effet, historiquement, ce quartier a bénéficié de regroupements de personnes ayant les mêmes trajectoires de vie: immigration, mutations professionnelles, regroupements professionnels.

Aujourd'hui, les associations demeurent actives et proposent beaucoup de programmes favorisant l'intégration sociale des familles, des enfants et des femmes, principalement.

Cette vie associative collective est le ciment d'une cohésion sociale effective mais pourtant imparfaite. Les propositions sont nombreuses, variées dans leurs approches et dans leurs modes d'intervention: animations pour les enfants, soutien scolaire, ateliers en direction des femmes, accès à la culture et échanges culturels, soutien à la parentalité, etc...

Cependant, le renouvellement de la population est rapide (les taux de rotation de certains ensembles varient entre 2007 et 2014 entre 18 et 10%); les familles arrivantes sont très peu insérées, elles n'ont souvent pas de réseau social ou familial sur place, et sont souvent en grande difficulté économique

et sociale. Une expérience menée par le centre social, la bibliothèque et la ludothèque a montré qu'en début d'année plus de la moitié des familles rencontrées lors d'animations en pied d'immeuble (au Saint-Norbert) n'étaient connues d'aucune structure ou association.

Le quartier vit par ses associations mais le travail de contact et d'intégration est en permanence à refaire.

Il est donc indispensable d'agir pour la cohésion sociale dans l'ensemble de ses orientations, qu'il s'agisse d'action éducative, de prévention, d'accès à la santé, de culture, de citoyenneté ou de développements des liens sociaux entre les habitants.

Par ailleurs, du fait de cette présence très forte d'associations dont les valeurs collectives sociétales ne sont pas à remettre en question, le quartier des Canourgues ne connaît pas de repli communautariste, malgré l'arrivée de familles de cultures et d'origine géographique très diverses (17 nationalités à l'école de la Bastide Haute).

Le plus grand risque aujourd'hui est celui d'un repli "identitaire" de quartier, principalement présent chez les adolescents et jeunes du quartier qui ont tendance à se créer une identité "jeune" "de banlieue"..

Les enjeux de développement de réseaux sociaux dans le quartier et avec la ville entière sont importants. Le sentiment d'appartenance est important mais doit réunir les différents groupes sociaux et non les opposer entre eux en développant des identités spécifiques ("jeunes", "origine", "école"). Il sera déterminant de créer ou favoriser une identité collective intégrant l'identité salonnaise en premier lieu et visant à faire se rencontrer tous les publics. Il est important que le quartier puisse exister socialement en tant que porteur de propositions ouvertes et il est également indispensable que les habitants du quartier puissent accéder à la vie sociale de la ville entière.

Il s'agit bien de favoriser deux flux complémentaires: du quartier vers la ville et l'ensemble de ses propositions et de la ville vers le quartier, par les propositions que celui-ci est en capacité de faire à la ville.

Les difficultés sociales et économique de beaucoup de familles du quartier sont prégnantes pour leur vie quotidienne. Il est donc indispensable d'une part de favoriser leur accès à toutes les propositions et d'autre part de leur permettre d'accéder à de réels choix de vie et pas seulement de subir leur existence. Pour cela, tous les champs de la cohésion sociale sont importants: l'éducation en est le premier, l'accès à la santé, aux droits, aux services publics, la sécurité, la prévention de la délinquance, la vie culturelle et les liens entre tous les habitants en sont les supports indispensables.

2-3-2-3-1 VOLET EDUCATION

Pour les Canourgues, le collège Jean Moulin et les écoles de référence seront placés dans un Réseau d'éducation prioritaire à la rentrée 2015. La refondation de l'Education Prioritaire doit permettre de renforcer l'action pédagogique et éducative dans ces établissements. La Ville participera à ce renforcement de moyens en mobilisant dans une logique expérimentale un coordonnateur REP Ville qui sera une interface entre les établissements scolaires et le territoire en lien avec le coordonnateur REP EN et l'équipe opérationnelle de la politique de la ville dont le PRE fait partie.

2-3-2-3-2 VOLET SANTÉ

L'ensemble des objectifs énoncés dans la convention territoriale de l'agglomération seront appliqués dans le quartier des Canourgues.

Le projet de redynamisation globale du quartier, traduit simultanément par le programme de développement social du Contrat de Ville et le projet de rénovation urbaine, définit un objectif propre à ce quartier, en affirmant la volonté de créer, dans un délai de deux à trois ans, une Maison médicale interdisciplinaire.

Les évolutions récentes de la démographie médicale de ce grand quartier (il compte 8300 habitants et une zone d'influence de plus de 10000 personnes), font apparaître une baisse très significative du nombre de médecins généralistes dans le QPV. Le projet de Maison médicale a pour but de redresser et de stabiliser cette problématique dans le long terme.

Le projet urbain de rénovation préconise une installation de cet équipement dans la zone de polarité sud, entre l'avenue de l'Europe et l'emplacement du Saint-Norbert.

2-3-2-3-3 VOLET PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les objectifs posés soit à l'échelle de l'agglomération, soit à celle de l'ensemble des quartiers prioritaires de Salon-de-Provence sont applicables aux Canourgues. Il sera cependant important de "territorialiser" ces actions, en fonction des problématiques relevées sur le quartier. En effet, les dispositifs de prévention situationnelle ou de prise en charge des publics "à risques" doivent être adaptés à chaque quartier, voire à chaque lieu dans lequel se manifeste une situation de tension particulière.

En matière de sûreté, l'opération de rénovation urbaine du quartier nécessitera, dans la phase pré-opérationnelle, la réalisation d'une étude de sûreté qui permettra de prendre ces objectifs en compte dans tous les aménagements projetés.

2-3-2-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETÉ - VIE EN SOCIÉTÉ

Aux Canourgues, avec l'opération de rénovation urbaine projetée, ce pilier prend un relief encore plus important. En effet, le programme Canourgues 2030, avant d'être un projet de renouvellement urbain est un projet de redynamisant de la vie sociale, tant en quantités d'actions, qu'en qualité et en force du maillage entre les habitants.

ART-CULTURE ET TERRITOIRE

L'aspect culturel et artistique sera notamment très fortement mis en avant par un programme spécifique "Art-Culture et Territoire". Ce programme vise une ambition forte: faire du quartier des Canourgues un territoire culturel et artistique dans tous ses aspects.

Ainsi, le programme vise des objectifs multiples:

- Permettre à chaque habitant de s'approprier la culture en participant à une création sur le territoire
- Permettre aux enfants et aux adultes de pratiquer une activité culturelle, avec un encadrement et un environnement professionnels,
- Développer systématiquement une approche artistique de l'aménagement de l'espace. Cet objectif s'inscrit dans la droite ligne des actions menées dans le quartier au titre de Marseille-Provence 2013, capitale de la culture. Ainsi plusieurs interventions ont intégré dans leur conception même une intervention artistique avec la participation des habitants: L'Archipel, La résidence artistique du Cabanon Vertical.

- Développer les pratiques et la création artistiques en lien avec la ville et le territoire sous toutes ses formes: cultures urbaines, mais aussi théâtre de rue, arts visuels,
- Favoriser l'installation de résidences culturelles, d'ateliers permanents ou éphémères de création, intégration de filières artistiques (en lien avec le conservatoire) dès l'école primaire.

Ce projet doit également être soutenu dans la durée par la création d'un pôle culturel accueillant toutes ces dynamiques. La volonté est de faire de ce nouveau lieu, un espace de foisonnement dans lequel la rencontre entre tous les publics devient possible, tout en conférant à ce pôle un rôle d'animation de proximité très dynamique, en s'appuyant sur les acteurs du territoire qui ont déjà démontré leurs capacités en matière culturelle.

UN QUARTIER FOISSONNANT D'INITIATIVES

Toujours dans le cadre de la rénovation urbaine, la volonté municipale est de faire des Canourgues un quartier dans lequel la qualité de vie sociale est suffisamment forte pour attirer des habitants ou les garder (alors que ce quartier est plutôt fui et refusé à l'heure actuelle).

Le projet Canourgues 2030 souhaite renforcer la qualité résidentielle, notamment en redynamisant la vie locale et associative et la possibilité offerte aux citoyens de s'impliquer dans la vie de leur quartier par des initiatives diverses:

- Création de jardins familiaux et de jardins collectifs
- Fleurissement des pieds d'immeuble
- Amélioration par les habitants des espaces de proximité (tant dans la partie sociale que dans les copropriétés)
- Création de réseaux d'échanges solidaires,
- Création d'ateliers du développement durable dans le cadre de la démarche d'objectifs de l'éco-quartier

En effet, le projet de rénovation des espaces publics prévoit, dans sa conception même, la possibilité d'interventions très localisées, de taille modeste mais permettant une démarche participative de bout en bout, de la conception du programme puis du projet, jusqu'à, éventuellement la réalisation sous forme de chantiers ou d'ateliers.

Cette volonté rejoint donc la rénovation urbaine et le programme Art-Culture et Territoires. En parallèle, il est envisageable de créer des "ateliers du territoire" permettant aux habitants de s'investir dans la conception et la création d'espaces ou d'interventions artistiques.

Afin d'accompagner la démolition envisagée du Saint-Norbert dont l'histoire, dans le développement de Salon-de-Provence est assez particulière, un travail sur l'histoire du bâtiment, sur la mémoire de ses habitants et sur leurs parcours de vie pourra être mené. Un livre sur l'histoire et la mémoire du quartier a déjà été écrit dans le cadre de la Politique de la ville dans les années 1995. Il s'agirait, pour le Saint-Norbert de rappeler l'histoire de sa construction et les différents parcours de vie des habitants qui l'ont successivement peuplé. Afin d'assurer un travail de qualité, une résidence artistique pourra être conduite dans le cadre de la rénovation.

En dernier lieu, le programme de rénovation prévoit la revalorisation, la modernisation et la dynamisation du pôle d'activités associatives du Renaissance. Cet immeuble verra sa vocation de locaux associatifs confirmée et inscrite dans la durée. Seule sa partie sud doit faire l'objet d'une

démolition pour permettre l'aménagement d'une percée urbaine. Pour la partie qui demeurera, la volonté est d'améliorer son accessibilité et son adaptation à la vocation associative qui sera ainsi renforcée.

L'objectif est tout autant, pour ce programme d'offrir des services de proximité aux habitants, que d'attirer des habitants du reste de la ville, par la spécificité des associations qui y seront logées. La sécurisation de l'immeuble et de ses abords, ainsi que son inscription plus lisible dans le site seront recherchées.

En effet, les associations auront un rôle très important à jouer dans la réussite du projet et surtout dans la capitalisation de ses effets sur le lien social à long terme.

2-3-3 Objectifs propres à La Monaque:

2-3-3-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

Le projet du quartier de La Monaque repose sur une vie sociale forte, appuyée sur la présence d'une association locale très active (le CAVM) et d'un centre social, ainsi que sur un engagement constant des habitants dans toutes les dynamiques proposées. La caractéristique de ce quartier est fondée sur cette participation et sur le développement d'objectifs de développement durables auprès de toute la population. Ce caractère spécifique peut et doit être réaffirmé et conforté, notamment par le soutien aux initiatives liées à l'environnement portées par le Vieux Moulin et ses adhérents bénévoles.

Par ailleurs, le contrat de ville, pour ce pilier, à La Monaque développera essentiellement quatre grands objectifs, en cohérence avec l'identité "développement durable" du projet de quartier:

L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PLEIN AIR POUR LES FAMILLES:

Les équipements existants sont aujourd'hui soit obsolètes (terrains de sport), soit ont été détruits (1000-club). Cependant, la demande d'équipements de plein air est particulièrement prégnante dans ce quartier du fait de l'exiguïté des appartements, de l'absence de balcons ou de terrasses.

Il est donc nécessaire de recréer un équipement de plein air, non plus tourné vers les seuls jeunes mais vers l'ensemble des habitants. Une pré-conception avec les habitants avait été amorcée. Il est maintenant nécessaire d'aboutir à la création de ce nouvel espace.

Dans le même ordre d'idées, des améliorations pourraient être apportées à l'espace situé entre les jardins familiaux et l'école François Blanc. Ce lieu est d'une grande qualité et accueille déjà des manifestations festives, ou des activités en lien avec les jardins, l'école ou l'ALSH. Quelques aménagements pourraient notamment permettre que cet espace puisse être ouvert durant les vacances au centre de loisirs dont les espaces extérieurs sont assez inappropriés (absence d'ombre, espace très minéral).

AMÉLIORER LES LIAISONS AVEC LA VILLE ET LES ABORDS DU QUARTIER:

La Monaque, pour sa partie sociale, est très nettement enclavée. Cet aspect est à la fois un potentiel d'identification et de protection pour les habitants et un inconvénient. La présence notamment de l'Avenue de la Patrouille de France présente un danger évident pour les traversées vers les commerces situés au Guynemer ou aux allées de Craponne. Ces liaisons piétonnières, ainsi que celles

vers l'école ou le collège doivent faire l'objet de réaménagements facilitant les déplacements des personnes en sécurisant ces déplacements.

ELABORER UN PROJET GLOBAL DE MODERNISATION DE L'HABITAT:

Le quartier de La Monaque est composé de logements de construction ancienne (années 60) dont les normes de confort ne correspondent plus aux standards actuels. Il devient donc difficile de louer ces logements à des familles qui peuvent avoir le choix de leur lieu de vie. Aujourd'hui, les taux de refus deviennent plus que préoccupants et la concentration de la pauvreté et de la difficulté sociale augmentent considérablement.

Les logements sont globalement petits, les cuisines et salles de bain sont exigües et mal équipées et les logements ne disposent ni de balcons, ni de terrasses.

La SEMISAP, unique bailleur du quartier, souhaite moderniser son parc, pour améliorer la mixité sociale en rendant ce quartier de nouveau attractif. Les besoins de restructuration et de réhabilitation sont importants. Pourtant, La Monaque ne peut pas, pendant cette mandature et donc ce contrat de ville, d'un projet de rénovation urbaine agréé par l'Agence de Rénovation Urbaine (ANRU).

Cependant, si l'on veut pouvoir inverser cette tendance à la spécialisation sociale du quartier, il est nécessaire de prévoir son évolution. Un tel projet pourrait ainsi comprendre:

- Des démolitions partielles afin de mieux ouvrir le quartier et d'y faciliter la circulation. Actuellement, la présence de longues barres de logements crée des étanchéités à l'intérieur du quartier et avec son environnement.
- Des améliorations profondes des logements, notamment en agrandissant cuisines et salles de bain, en améliorant les performances énergétiques, en recréant des balcons, et pour certains logements en les rendant plus accessibles par la création d'ascenseurs.
- En reconstruisant des logements de meilleure gamme dans le quartier à la fois pour diversifier les formes et les niveaux d'habitat et pour enrichir la mixité sociale du quartier.

Un tel projet nécessite une programmation importante. Le contrat de ville peut donc se donner comme objectifs d'établir un projet d'ensemble à l'horizon 2025, tout en poursuivant des réhabilitations techniques nécessaires (isolation, étanchéités, espaces communs).

2-3-3-2 Pilier emploi et développement économique:

Pour La Monaque, aucun objectif spécifique n'est identifié pour ce pilier. L'application des objectifs à l'échelle de l'agglomération et de l'ensemble des quartiers prioritaires de Salon sera suffisante pour répondre aux besoins.

Une approche territorialisée sera toutefois proposée aux acteurs de ces thématiques, au sein du groupe de suivi constitué dans le cadre du contrat de ville.

2-3-3-3 Pilier Cohésion Sociale:

La Monaque est un petit quartier qui bénéficie d'une vie sociale très active, très solidaire et très vivante. Plusieurs associations assurent cette vie collective quotidienne et de très nombreux habitants s'y investissent bénévolement.

Pourtant, les difficultés économiques et sociales sont très présentes et la vie sociale pallie en grande partie à ces contraintes, tant sur le plan éducatif que de la solidarité. Une forme de "contrôle social" positif existe dans le quartier et il s'agit bien d'un atout important, mais qui demeure fragilisé par les nouvelles arrivées d'habitants sans insertion sociale locale.

L'action, en matière de cohésion sociale est primordiale dans ce quartier, en évitant tous les replis communautaristes qui pourraient se présenter et qui n'ont jusqu'ici pas prévalu.

Cependant, ce cap d'une vie sociale riche, inclusive et ouverte sur la ville doit être maintenu. Les difficultés sont nombreuses et la réponse doit être à la hauteur. Le pilier "Cohésion sociale" doit donc à la fois permettre l'éducation des enfants, la prévention de la délinquance, l'accès aux services et la vie culturelle et collective.

Tous les volets doivent donc être mobilisés et l'action des associations doit être consolidée et pérennisée. Sans leurs interventions, la destinée de ce quartier apparaîtrait très dangereusement remise en cause.

2-3-3-3-1 VOLET EDUCATION

En matière d'éducation, aucun objectif strictement propre à La Monaque n'est posé. Les objectifs énoncés pour l'agglomération et l'ensemble des quartiers prioritaires sont applicables.

Toutefois, un travail particulier d'accompagnement des pères de familles a été lancé en 2014 et poursuivi en 2015 et porte des fruits tangibles dans l'engagement de ces messieurs dans la vie du quartier et dans l'accompagnement éducatif de leur enfant. Ce travail doit être poursuivi et approfondi, car il permet de répondre à des besoins multiples:

- Le développement de la vie sociale du quartier,
- La lutte contre les inégalités entre femmes et hommes
- Le renforcement de l'accompagnement de la scolarité des enfants par leurs parents,
- L'implication des habitants dans les décisions et la mise œuvre des actions.

2-3-3-3-2 VOLET SANTÉ

En matière de santé, peu de spécificités se dégagent pour le quartier de La Monaque. Les objectifs énoncés pour l'agglomération et l'ensemble des quartiers prioritaires sont applicables.

Le travail conduit par le CAVM, et les acteurs locaux seront poursuivis, notamment en valorisant les atouts de développement durable du quartier et les actions d'éducation à la santé (jardins familiaux, ateliers collectifs de jardinage et de nutrition, petits déjeuners éducatifs).

2-3-3-3-3 VOLET PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les objectifs posés soit à l'échelle de l'agglomération, soit à celle de l'ensemble des quartiers prioritaires de Salon-de-Provence sont applicables aux Canourgues. Il sera cependant important de "territorialiser" ces actions, en fonction des problématiques relevées sur le quartier. En effet, les dispositifs de prévention situationnelle ou de prise en charge des publics "à risques" doivent être adaptés à chaque quartier, voire à chaque lieu dans lequel se manifeste une situation de tension particulière.

2-3-3-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETÉ - VIE EN SOCIÉTÉ

Dans le quartier de La Monaque, ce volet du troisième pilier du Contrat de ville prendra quelques aspects spécifiques, notamment dus à ses ressources associatives.

Pour ce quartier, les élus souhaitent insister sur le caractère "développement durable" du projet de quartier, à partir du travail réalisé et capitalisé par le Centre d'Animation du Vieux Moulin qui co-anime La Ruhe.

Les actions visant ainsi à diffuser les principes du développement durable parmi la population, ainsi que les actions d'éducation et de solidarité environnementales seront privilégiées.

Par ailleurs un travail tout particulier de prévention en direction des enfants et des adolescents devra être mis en place et pérennisé. En effet, le quartier montre des risques de repli identitaire du fait de son éloignement et de son enclavement. Il est donc primordial d'une part d'y entretenir une présence forte des services publics, mais également de déployer tous les moyens nécessaires pour que les enfants et les adolescents ne s'enferment pas dans des attitudes d'isolement fortement porteuses de risques pour eux.

2-3-4 Objectifs propres aux Bressons-Blazots:

2-3-4-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

Les Bressons-Blazots ne sont pas classés "quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) mais "en veille active". Pour autant, la commune souhaite réaffirmer toute son attention à ce quartier qui, s'il ne concentre pas autant la pauvreté que les deux autres, présente des poches de précarité et des caractéristiques sociales défavorables.

En matière de cadre de vie, le contrat de ville visera donc:

- A recréer un cœur de quartier, par un réaménagement de la place des Anciens Combattants d'AFN et de la rue Félix Pyat. Ces espaces sont actuellement peu accessibles aux habitants qui demandent ces réaménagements de proximité.
- Mieux établir le centre social, installé aujourd'hui dans deux appartements de la SEMISAP. Le centre social est le seul acteur de proximité mais ne bénéficie ni d'une visibilité ni de locaux adaptés. Le contrat de ville s'attachera donc à créer des conditions favorables à la mission du centre social Mosaïque, en le dotant de locaux convenables.

Les objectifs posés pour l'ensemble des quartiers et pour l'agglomération sont également applicables aux Bressons-Blazots, en matière de réhabilitation énergétique, de Gestion urbaine, par exemple.

2-3-4-2 Pilier emploi et développement économique:

Pour le quartier des Bressons-Blazots, classé en veille active, peu d'objectifs spécifiques sont identifiés pour ce pilier. L'application des objectifs à l'échelle de l'agglomération et de l'ensemble des quartiers prioritaires de Salon sera suffisante pour répondre aux besoins.

Une approche territorialisée sera toutefois proposée aux acteurs de ces thématiques, au sein du groupe de suivi constitué dans le cadre du contrat de ville.

Seul un objectif, lié à l'aménagement du quartier peut être porté spécifiquement:

SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ PAR L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS

Dans ce quartier, il apparaît clairement nécessaire de recréer une identité et une centralité autour de la place des Anciens Combattants d'AFN et de la rue Félix Pyat, qui regroupe les commerces de proximité. L'accessibilité de ces commerces est actuellement peu satisfaisante car les boutiques sont surélevées par rapport à la rue et nécessitent que le piéton fasse un détour pour s'y rendre.

Des aménagements seraient donc possibles pour pallier ces difficultés, en cohérence avec le réaménagement de la place. L'objectif est de renforcer l'attractivité de ces commerces pour le quartier. Des interventions sur le stationnement résidentiel, commercial et pendulaire sont également nécessaires.

2-3-4-3 Pilier Cohésion Sociale:

Le quartier, du pont de vue social présente une réalité sociologique très différente de l'actualité événementielle du quartier. En effet, des groupes de jeunes perturbent souvent la tranquillité publique, soit par des trafics, soit en cherchant à s'approprier l'usage de certains espaces et de l'équipement collectif de la rue Prince des Baux.

Pourtant, la caractéristique sociologique du quartier est composée d'une présence très importante de personnes âgées, souvent défavorisées et/ou isolées, et, corollairement, d'une très faible vie collective dans l'espace public, lui-même très peu structuré. Seul le centre social Mosaïque est présent aux Bressons-Blazots et encore est-il peu connu et identifié par une majorité de la population.

Les enjeux de cohésion sociale, pour ce quartier, sont donc complexes et différenciés:

- Les jeunes adultes nécessitent un accompagnement, notamment vers une insertion professionnelle, plutôt qu'une animation qui correspond plus à un public enfant ou adolescent,
- Le rapprochement avec les personnes âgées, l'analyse de leurs besoins et la recherche de solutions qui leur soient adaptées,
- Faire émerger une vie sociale de quartier qui permette à tous les groupes sociaux de participer à un projet commun.
- Favoriser de solidarités intergénérationnelles par la participation active, l'exercice de la citoyenneté et l'échange entre les habitants, si différents soient-ils.

2-3-4-3-1 VOLET EDUCATION

Ce quartier "sort" de la géographie prioritaire et ne bénéficie que d'un classement "en veille active". Pour le Commune, l'agglomération, la Région et le Département, ces quartiers demeurent toutefois des priorités. Seul l'Etat souhaite ne pas y déployer de moyens spécifiques de la Politique de la Ville.

En matière d'éducation, le PRE qui devient intercommunal ne pourra s'appliquer dans le quartier qu'avec des moyens apportés par les collectivités. La situation des enfants de certains ensembles tels que Les Launes ou Le Charpenel nécessite de poursuivre l'intervention du Programme. Il est donc nécessaire de prévoir les moyens d'accompagner ces enfants, en dépassement des contingents fixés pour le PRE des QPV.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés rencontrées dans les écoles du quartier, la commune souhaite étendre aux Bressons le dispositif d'accompagnement éducatif des établissements scolaires qu'elle a initié en 2015 à l'école de la Bastide Haute.

2-3-4-3-2 VOLET SANTÉ

Pour ce quartier, aucune spécificité n'est à relever en matière de santé. Les objectifs énoncés pour l'agglomération et l'ensemble des quartiers prioritaires sont applicables.

2-3-4-3-3 VOLET PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les objectifs posés soit à l'échelle de l'agglomération, soit à celle de l'ensemble des quartiers prioritaires de Salon-de-Provence sont applicables aux Canourgues. Il sera cependant important de "territorialiser" ces actions, en fonction des problématiques relevées sur le quartier. En effet, les dispositifs de prévention situationnelle ou de prise en charge des publics "à risques" doivent être adaptés à chaque quartier, voire à chaque lieu dans lequel se manifeste une situation de tension particulière.

Particulièrement, les tensions relevées autour de l'équipement de proximité de la rue Prince des Baux ne doivent pas être ignorées. Les conflits d'usage sont nombreux sur cet espace (école, équipement social, jardin d'enfants, terrains de sports). Le réaménagement de cette série d'équipements devra prendre en compte ces difficultés et tenter de les réduire en proposant une organisation spatiale et fonctionnelle différente, ainsi que des mesures de prévention situationnelles renforcées.

2-3-4-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETÉ - VIE EN SOCIÉTÉ

Le quartier des Bressons-Blazots montre des particularités qui y rendent le lien social plus distendu que dans les deux autres quartiers prioritaires. En effet, seul le centre social Mosaïque apporte une animation et un travail éducatif de proximité.

Toutefois, il ne dispose que de locaux très inadaptés et qui font, pour certains l'objet de très fortes pressions d'appropriation de la part de jeunes en dérochage social plus ou moins avéré.

Quatre objectifs se dégagent donc très fortement pour ce volet:

- Etablir le centre social dans des locaux adaptés à la réussite de sa mission d'animation globale et d'accueil de tous les habitants. Des locaux existent dans le quartier mais nécessitent le déplacement d'une structure qui n'est aucunement liée au quartier et dont la localisation hors du quartier ne sera pas une difficulté. Ces locaux nécessiteront des aménagements.
- Développer une participation des habitants plus importante. Actuellement, cet investissement des habitants est très faible. C'est une caractéristique de ce quartier, peuplé de nombreuses personnes âgées qu'il est difficile de rejoindre.
- Prendre une attention plus marquée au public vieillissant en voie d'isolement. Certains ensembles immobiliers sont très stables et abritent des personnes dont le vieillissement rend le logement mal adapté. Des interventions de solidarité envers ce public sont à développer.
- Les jeunes adultes en voie de rupture sont présents sur le quartier, et bien que leur part proportionnelle soit plus faible que sur la ville entière, leur présence dans l'espace public pose un problème récurrent depuis plusieurs années. Ce public, en errance institutionnelle crée des conflits d'usage autour de l'équipement de la rue Prince des Baux et de la place. Il ne peut y avoir de réponse collective pour de jeunes adultes dont l'avenir passe plutôt par une insertion sociale dans un parcours individuel. Les programmes de la hématique Emploi apparaissent bien adaptés à ce public. Il est donc nécessaire de les y déployer. A côté de cela,

des actions de prévention de la délinquance et notamment le renforcement de la présence éducative de rue est nécessaire. Cet aspect relève cependant des moyens et missions de droit commun du Conseil Départemental.

L'ensemble des autres objectifs posés à l'échelle de l'agglomération demeure valable pour ce quartier.

2-4 Convention territoriale **quartiers de Berre L'Etang:**

Cette convention comporte l'ensemble des objectifs s'appliquant aux quartiers prioritaire de La Monaque et des Canourgues et aux quartiers "en veille active" des Bressons-Blazots et de "Wertheim". Ils sont organisés selon les 3 piliers fixés pour les Contrats de Ville.

2-4-1 Objectifs communs à l'ensemble des quartiers:

2-4-1-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

Los objectifs généraux de la convention territoriale de l'agglomération s'appliquent pour les quartiers prioritaires de Berre L'Etang.

A l'échelle commune des deux quartiers prioritaires de la ville, seul un objectif spécifique peut être énoncé:

2-4-1-1-1 Relancer l'évolution des résidences sociales et mieux répondre aux besoins des occupants

Chacun des deux quartiers abrite une résidence sociale (294 lits dans le quartier centre-ville, 83 lits à Béalet-Besson-Mariélie). Principalement occupées par des travailleurs âgés immigrés, ces résidences n'assurent pas de manière totalement satisfaisante leur rôle dans la chaîne de réponses nécessaires pour répondre aux besoins du territoire.

L'évolution de ces résidences doit donc prendre en compte trois dimensions distinctes:

- Accompagner le vieillissement des occupants actuels et leur insertion dans la ville, notamment en effectuant des travaux d'adaptation. Cet objectif vise également à relancer des projets collectifs pour permettre un réinvestissement des résidents dans les instances de gestion.
- Soutenir les actions permettant un meilleur accès aux droits et aux services de la ville. Cet objectif rejoint, dans le volet santé, celui qui vise à l'accès aux soins de ces personnes.
- Préparer la diversification d'occupation de ces résidences pour, à terme, répondre au besoin d'accueil de nouveaux occupants et particulièrement des jeunes et pour répondre aux besoins d'hébergement d'urgence.

2-4-1-2 Pilier emploi et développement économique:

En matière d'emploi et de développement économique, les objectifs énoncés dans la convention territoriale de l'agglomération sont applicables.

Plus particulièrement, la commune mettra l'accent sur les objectifs suivants:

- Renforcer l'accès des publics les plus fragilisés aux réponses de droit commun,
- Accompagner la création d'entreprises par les habitants des quartiers,
- Favoriser une meilleure relation entre les entreprises créant de l'emploi et les demandeurs dans des parcours d'insertion individuels,
- Favoriser un accompagnement des jeunes diplômés

- Développer des parcours individualisés accompagnés pour les jeunes les plus en difficultés,
- Améliorer la mobilité des publics vers les zones d'emploi du territoire,
- Développer les actions d'insertion par l'économique,
- Faciliter la garde d'enfants dans les parcours de formation ou les retours du public féminin vers l'emploi.

Une grande partie de ces orientations pourront faire l'objet de dispositifs communs à tous les quartiers prioritaires des deux villes et pourront être étendus aux habitants d'autres communes touchés par les mêmes difficultés, dans une démarche globale communautaire.

2-4-1-3 Pilier Cohésion Sociale:

La commune de Berre L'Etang a énormément développé de dispositifs de cohésion sociale en "droit commun". Ces actions sont accessibles à l'ensemble de la population et, dans les faits, ils s'appliquent pleinement dans les quartiers prioritaires et en direction des publics fragiles.

Ces dispositifs sont très divers. Citons, pour mémoire:

- Revenu municipal étudiant 2000 € par an et par étudiant durant 3 ans.
- Passeport pour la réussite. Gratuité d'accès à de multiples activités de loisirs, culturelles, sportives pour les bacheliers nouvellement diplômés
- Aide au permis de conduire 300 € par bénéficiaire
- Aide à l'acquisition de paraboles pour l'accès à internet haut débit en zones blanches et grises
(En cours)
- Aide aux transports scolaires en faveur des collégiens et lycéens
- Aide aux transports en faveur des allocataires du RSA
- Semaine des cultures urbaines
- Visites de la médiathèque par les centres de loisirs, les écoles et des groupes de familles

Ces actions ne figurent pas dans la programmation Politique de la Ville, la commune n'ayant plus de programme spécifique depuis 2010. Il contribuent cependant grandement au mieux-vivre social de la ville et continueront à être appliqués pour les publics des quartiers sensibles de la ville.

2-4-1-3-1 Volet Education

Pour ce volet, les objectifs contenus dans la convention territoriale de l'agglomération sont applicables aux quartiers prioritaires de Berre L'Etang.

La commune souhaite particulièrement insister sur les axes opérationnels suivants:

- Faciliter le lien parent -école et communauté éducative, et accompagner les parents dans la réussite de leurs enfants,
- Promouvoir la persévérance scolaire,
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté et promouvoir l'expression citoyenne des jeunes,
- Faciliter l'accès des enfants et de leurs familles à la diversité de projets et d'actions éducatives du territoire,

Plus spécifiquement, le PRE sera étendu aux enfants et adolescents des quartiers prioritaires de Berre L'Etang. Dans cette perspective, une méthodologie particulière est proposée pour mettre en place le dispositif, selon deux principes :

- **Une démarche co construite** garantissant une vision partagée des enjeux éducatifs
- Une articulation nécessaire PRE Salon / Berre : un PRE intercommunal à créer

Un processus complet a été élaboré et se présente en plusieurs étapes, du démarrage du dispositif à son application complète.

Le pilotage de démarrage du dispositif

- Définition et validation du processus de construction du PRE Intercommunal
- Définition de la structuration administrative du dispositif intercommunal (budget, structure porteuse, budget et plan pluriannuel, coordination du dispositif.)
- Définition des missions (fiche de poste) et recrutement du référent PRE (2 mois avant son démarrage)

Phase de consultation, de concertation et de diagnostic partagé

- Identifier les dispositifs partenariaux du champ éducatif du territoire
- Mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs (réseau d'acteurs de réussite éducative du territoire) autour du projet
- Définir collégalement les enjeux, les objectifs et leurs priorisations

Gouvernance du programme de réussite éducative

- Définition et composition du comité de pilotage et du comité technique du dispositif
- Validation des orientations et des objectifs
- Validation de la Charte de déontologie du partage de l'information
- Validation de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif (planification, organisation, outils...)

Mise en œuvre opérationnelle

- Composition de l'équipe pluridisciplinaire de soutien.
- Intégration du référent de parcours Berre à l'équipe opérationnelle du PRE
- Création des modalités de travail partenarial (Direction Education / commission de suivi /équipe de veille CG/CAF/EN /REP/RASED...)
- Opérationnaliser des dispositifs de repérage des enfants les plus fragilisés (modalités de saisine...).
- Mise en œuvre des conditions nécessaires à la réussite de l'accompagnement des enfants et des familles :
 - parcours individualisés
 - approche globale des situations
 - approche qualifiante valorisant les compétences parentales (PARENT = PARTENAIRE)
 - une posture professionnelle (déontologie, pouvoir d'agir du public, bienveillance...).
- Expérimentation sur un nombre de parcours défini !
- Définition des critères d'évaluation

Phase d'évaluation

- Création des indicateurs d'évaluation
- Evaluation du fonctionnement de l'équipe opérationnelle et du référent,
- Evaluation des parcours individualisés

- Evaluation de la cohérence des dispositifs de droit commun
- Création des instances d'évaluation (équipe pluridisciplinaire de soutien et comité de pilotage)

Programmation 2015 du PRE sur BERRE L'Etang:

- Recrutement d'un référent de parcours PRE Intercommunal sur Berre cout annuel (40 000 euros)
- Financé via la subvention Etat 2015.
- Action spécifique PRE : -
 - valorisation et fléchage du droit commun sur le dispositif
 - évaluation de la nécessité de financer de nouvelles actions spécifiques PRE

2-4-1-3-2 Volet Santé

Les objectifs énoncés au niveau de l'agglomération sont applicables dans les quartiers sensibles de Berre L'Etang. Plus particulièrement, la commune veillera à la santé des jeunes et des personnes les plus exclues, notamment les personnes âgées immigrées.

Pour ce volet santé, la commune de Berre L'Etang a essentiellement développé des actions de droit commun dans le cadre de l'action sociale, en favorisant le suivi individuel des personnes.

Pour le contrat de ville, il n'est pas aujourd'hui possible de mesurer d'éventuels écarts différentiels d'accès des personnes résidant dans les territoires prioritaires, aux soins ou aux droits en matière de santé.

L'adaptation d'une politique qui appartient principalement à l'Etat (la compétence en matière de santé appartenant à l'Etat) au niveau des territoires prioritaires demanderait de pouvoir identifier clairement ces écarts. Il est donc nécessaire de construire une démarche de connaissance suivie des besoins en mettant en œuvre un diagnostic local partagé..

A cette fin, la commune souhaite constituer un groupe de réflexion sur ce thème et mettre en œuvre un véritable partage de l'information, avec une volonté de mettre en perspective les évolutions locales, départementales et régionales.

Dans l'attente, au vu du taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein sur la commune, une action visant à augmenter ce taux de participation serait opportune.

Outre les orientations posées au niveau de l'agglomération, les objectifs que soutiendra la commune portent sur deux axes spécifiques:

- Favoriser des relais d'information pour l'accès aux soins et aux droits
- Favoriser l'accès aux soins des populations les plus en difficulté et notamment les personnes âgées immigrées.

2-4-1-3-3 Volet Prévention et sécurité

Les objectifs définis dans la convention territoriale de l'agglomération sont pleinement applicables aux quartiers prioritaires de Berre L'Etang.

La commune souhaite cependant mettre particulièrement l'accent sur plusieurs orientations:

- Le maintien des dispositifs d'aide aux victimes et d'accès aux droits, en les adaptant particulièrement aux réalités des quartiers,

- La prévention des addictions et la lutte contre les toxicomanies,
- Le soutien à la fonction parentale, particulièrement tournée vers les familles les plus en difficultés des quartiers prioritaires,

Les actions du Programme Parcours Deuxième Chance, pourraient, en fonction des moyens et du partenariat local faire l'objet d'une extension sur Berre L'Etang. Ces actions, en prenant en charge les jeunes les plus en voie de marginalisation et de rupture par des accompagnements individuels dans la durée sont un outil de prévention de la délinquance majeur.

2-4-1-3-1 Volet Culture - Citoyenneté - Vie en société

Les objectifs énoncés au niveau de l'agglomération sont applicables dans les quartiers sensibles de Berre L'Etang. La commune souhaite cependant mettre plus particulièrement l'accent sur les axes suivants:

- La réhabilitation des valeurs républicaines au service du Vivre Ensemble,
- Susciter l'expression de la citoyenneté et favoriser l'implication des habitants dans la vie collective,
- Renforcer l'accès aux droits. Cet objectif rejoint la thématique prévention.
- Renforcer les actions permettant une interrelation entre les habitants des quartiers entre eux et avec ceux de la ville,
- Développer la culture comme outil et support de lien social,

2-4-2 Objectifs propres à Béalet-Bessons-Mariélie:

2-4-2-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

La spécificité de ce pilier dans ce quartier prioritaire s'attache plus particulièrement au traitement de La Mariélie. cette copropriété dégradée avoisine les 1000 habitants et souffre d'un processus accéléré de paupérisation et montre toutes les caractéristiques des ensembles privés dégradés: dégradation, difficultés de gestion, impayés, etc...

L'objectif global est donc de soutenir la requalification de la Mariélie, notamment en agissant pour accompagner les propriétaires et les occupants vers le changement. Cet objectif général se subdivise en plusieurs objectifs opérationnels:

- Recréer une mobilisation des instances de gestion, notamment par la formation des copropriétaires,
- Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Copropriétés dégradées", pour mettre en place des aides financières à l'amélioration et faire face à l'endettement actuel,
- Accompagner la dynamique sociale et lutter contre toutes les formes de repli. Pour cela, un maintien du travail d'animation de proximité par les associations locales et le soutien à l'implication de nouveaux habitants apparaissent nécessaires.

- Anticiper, avec les services sociaux, les questions éventuelles de relogement des occupants,
- Développer une prise en compte globale de La Mariélie par un renforcement de la cohérence de l'ensemble des actions portées par les autres piliers du Contrat de Ville ou le droit commun municipal, très développé (éducation, retour à l'emploi, sécurité, lutte pour l'égalité des femmes et des hommes).

2-4-2-2 Pilier emploi et développement économique:

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

2-4-2-3 Pilier Cohésion Sociale:

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

2-4-2-3-1 Volet Education

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

Le PRE intercommunal sera ouvert aux enfants de ce quartier.

2-4-2-3-2 Volet santé

Les objectifs posés pour l'agglomération et plus particulièrement ceux précisés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang sont applicables.

Aucune spécificité pour ce quartier ne peut être posée en l'absence d'un approfondissement des écarts d'accès à la santé des populations du quartier, par rapport à la ville, l'agglomération et le département et la région.

Le programme du contrat de ville pourra évoluer en fonction des nécessités qui découleraient de cette recherche.

2-4-2-3-3 Volet prévention et sécurité

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier. Une adaptation aux spécificités locales sera cependant recherchée, notamment par une animation du réseau des intervenants en éducation et en sécurité.

2-4-2-3-4 Volet Culture - Citoyenneté - Vie en société

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

2-4-3 Objectifs propres au centre-ville de Berre L'Etang:

2-4-3-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier. par ailleurs, le projet de territoire pose clairement les objectifs assignés au contrat de ville pour ce quartier prioritaire.

Le quartier prioritaire du Centre ancien de Berre L'Etang ne doit pas "décrocher" du Centre-ville. Il souffre actuellement d'un déficit d'image. Un effort particulier doit être conduit pour qu'il puisse s'inscrire dans une dynamique de développement urbain :

Héberger plus de services publics :

Le Centre Communal d'Action Sociale va prochainement intégrer le quartier du centre ancien. Les locaux de l'ancienne direction des services techniques rendus disponibles par le déménagement du service au Centre administratif vont l'accueillir.

Accueillir des associations communales :

La Commune de Berre L'Etang amené une réflexion sur le redéploiement des locaux associatifs. En effet, des locaux rendus disponibles par le départ d'administrations (SDIS, Gendarmerie, Communauté d'agglomération) vont être réaffectés à des associations susceptibles de dynamiser la vie du quartier.

Valoriser les espaces extérieurs des ensembles sociaux :

Les bailleurs sociaux doivent être associés à la valorisation des espaces extérieurs de leurs résidences pour améliorer le cadre de vie des habitants et rendre plus attractives les petites résidences du centre ancien.

Améliorer les liaisons avec le reste des quartier

Le quartier prioritaire du Centre ancien de Berre L'Etang ne doit pas rester enclavé. il est nécessaire d'améliorer les liaisons avec les services publics, avec le commerces de la rue de la Libération. il est également nécessaire d'améliorer les liaisons avec la promenade littorale, en traitant les voiries et les espaces publics.

Renforcer l'animation que le quartier propose pour favoriser les liens entre les habitants.

Le quartier doit aussi devenir plus vivant, par l'activité qui s'y déroulera la journée, du fait de la présence des services publics, mais aussi par les activités qu'elles pourront créer dans les temps de loisirs comme le fait actuellement la médiathèque.

Relancer l'évolution de la résidence sociale des Salins pour mieux répondre au besoins des occupants.

La résidence sociale des Salins met à disposition 294 lits, elle a vocation à diversifier ses publics hébergés, lorsque sa population très âgée disparaîtra et contribuer à proposer une offre de petit logement sur le quartier prioritaire.

2-4-3-2 Pilier emploi et développement économique:

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

2-4-3-3 Pilier Cohésion Sociale:

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

2-4-2-3-1 Volet Education

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

2-4-2-3-2 Volet santé

Les objectifs posés pour l'agglomération et plus particulièrement ceux précisés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang sont applicables.

Aucune spécificité pour ce quartier ne peut être posée en l'absence d'un approfondissement des écarts d'accès à la santé des populations du quartier, par rapport à la ville, l'agglomération et le département et la région.

Le centre-ville regroupe cependant de nombreux hommes âgés immigrés, dont le projet de retour au pays est de fait abandonné. Ces personnes connaissent des difficultés de santé très lourdes, y compris sur le plan mental du fait de la perte d'un projet de vie. Difficiles à contacter et mobiliser, ils demeurent cependant un des publics les plus prioritaires dans le champ de la santé.

(...)

2-4-2-3-3 Volet prévention et sécurité

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier. Une adaptation aux spécificités locales sera cependant recherchée, notamment par une animation du réseau des intervenants en éducation et en sécurité, sur la question de la prise en charge des jeunes en voie de rupture sociale.

2-4-2-3-4 Volet Culture - Citoyenneté - Vie en société

Les objectifs développés dans la convention territoriale de l'agglomération et ceux énoncés pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Berre L'Etang seront appliqués pour ce quartier.

2 - Les Conventions territoriales d'objectifs :	p.64
2-1 Les axes transversaux :	p.64
2-1-1 La place des habitants et le renforcement de leur pouvoir d'agir:	p.64
2-1-2 La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes:	P.65
2-1-3 La lutte contre les discriminations:	P.66
2-1-4 La mobilité des habitants:	P.66
2-2 Convention territoriale d'Agglopoles-Provence:	p.67
2-2-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:	p.67
2-2-2 Pilier Emploi et développement des activités économiques:	p.71
2-2-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.74
2-2-3-1 VOLET EDUCATION	p.74
2-2-3-2 VOLET SANTE	p.81
2-2-3-2-1 Des jeunes en bonne santé	p.81
2-2-3-2-2 Faciliter l'accès aux soins de premier recours:	p.81
2-2-3-3 VOLET PREVENTION ET SECURITE	p.82
2-2-3-3-1 L'AIDE AUX VICTIMES ET L'ACCÈS AUX DROITS	p.82
2-2-3-3-2 LA FORMATION DES INTERVENANTS DE PREMIÈRE LIGNE	p.82
2-2-3-3-3 PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES CHEZ LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES	p.83
2-2-3-4 VOLET ACCES A LA CULTURE, CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE	p.83
2-2-3-4-1 AXE CULTURE:	p.83
2-2-3-4-2 AXE PROMOTION DE LA CITOYENNETE:	p.84
2-2-3-4-3 AXE VIE EN SOCIETE:	p.87
2-3 Convention territoriale quartiers de Salon-de-Provence:	p.89
2-3-1 Objectifs communs à l'ensemble des quartiers:	p.89
2-3-1-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:	p.89
2-3-1-2 Pilier emploi et développement économique:	p.90
2-3-1-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.91
2-3-2-1-1 VOLET EDUCATION	p.91

2-3-2-1-2 VOLET SANTÉ	p.92
2-3-2-1-3 VOLET PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	p.96
2-3-1-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE	p.99
2-3-2 Objectifs propres aux Canourgues:	p.99
2-3-2-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain	p.99
2-3-2-2 Pilier emploi et développement économique:	p.102
2-3-2-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.103
2-3-2-3-1 VOLET EDUCATION	p.104
2-3-2-3-2 VOLET SANTÉ	p.104
2-3-2-3-3 VOLET PRÉVENTION SÉCURITÉ	p.105
2-3-2-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETÉ - VIE EN SOCIÉTÉ	p.106
2-3-3 Objectifs propres à La Monaque:	P.107
2-3-3-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:	p.107
2-3-3-2 Pilier emploi et développement économique:	p.108
2-3-3-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.108
2-3-3-3-1 VOLET EDUCATION	p.109
2-3-3-3-2 VOLET SANTÉ	p.109
2-3-3-3-3 VOLET PRÉVENTION SÉCURITÉ	p.109
2-3-3-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETÉ - VIE EN SOCIÉTÉ	p.109
2-3-4 Objectifs propres aux Bressons-Blazots:	p.110
2-3-4-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:	p.110
2-3-4-2 Pilier emploi et développement économique:	p.110
2-3-4-2 Pilier emploi et développement économique:	p.110
2-3-4-2 Pilier emploi et développement économique:	p.110
2-3-4-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.111
2-3-4-3-1 VOLET EDUCATION	p.111
2-3-4-3-2 VOLET SANTÉ	p.112
2-3-4-3-3 VOLET PRÉVENTION SÉCURITÉ	p.112
2-3-4-3-4 VOLET CULTURE-CITOYENNETÉ - VIE EN SOCIÉTÉ	p.112

2-4 Convention territoriale quartiers de Berre L'Etang:	p.114
2-4-1 Objectifs communs à l'ensemble des quartiers:	p.114
2-4-1-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:	p.114
2-4-1-1-1 Relancer l'évolution des résidences sociales et mieux répondre aux besoins des occupants	p.114
2-4-1-2 Pilier emploi et développement économique:	p.114
2-4-1-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.115
2-4-1-3-1 Volet Education	p.115
2-4-1-3-2 Volet Santé	p.117
2-4-1-3-3 Volet Prévention et sécurité	p.117
2-4-1-3-1Volet Culture - Citoyenneté - Vie en société	p.118
2-4-2 Objectifs propres à Béalet-Bessons-Mariélie:	p.118
2-4-2-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:	p.118
2-4-2-2 Pilier emploi et développement économique:	p.119
2-4-2-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.119
2-4-2-3-1Volet Education	p.119
2-4-2-3-2Volet santé	p.119
2-4-2-3-3 Volet prévention et sécurité	P.119
2-4-2-3-4Volet Culture - Citoyenneté - Vie en société	P.119
2-4-3 Objectifs propres au centre-ville de Berre L'Etang:	p.120
2-4-3-1 Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain:	p.120
2-4-3-2 Pilier emploi et développement économique:	p.121
2-4-3-3 Pilier Cohésion Sociale:	p.121
2-4-2-3-1 Volet Education	p.121
2-4-2-3-2Volet santé	p.121
2-4-2-3-3Volet prévention et sécurité	p.121
2-4-2-3-4Volet Culture - Citoyenneté - Vie en société	p.121

ANNEXES

II-3 - Projet de Programme de Réussite Educative intercommunal

II-4 - Protocole de préfiguration de l'opération de rénovation urbaine des Canourgues

II-5 - Méthodologie pour une convention de mixité sociale